



Bulletin Officiel

N° 4910 Mardi 04 Août 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP 2

COMMUNIQUE

STB 3

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

GIF FILTER 4

INFORMATIONS POST AGO

STEQ 5-9

ERRATUM

BANQUE DE L'HABITAT – BH - 10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

STEQ 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13--14

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2014

- CITI BANK
- AMI
- BFPME

ANNEXE II

SITUATION TIMESTRIELLE ARRETEE AU 30/06/2015

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV
- AL HIFADH SICAV
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

AVIS DU CMF

AGREMENT D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center- Bloc C- 2ème étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 21 juillet 2015, d'octroyer un agrément pour l'ajout de « AMEN BANK » en tant que nouveau distributeur des parts de « MAC EPARGNANT FCP ».

COMMUNIQUE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que la « Société Tunisienne de Banque » a signé une convention de gestion de son actionnariat avec sa filiale d'intermédiation en bourse, la **STB Finance**.

A cet effet, il a été confié à la **STB Finance**, la tenue et la mise à jour de son registre d'actionnaires à partir de la date comptable du 22 juillet 2015, un avis d'information de Tunisie Clearing n°184/2015 vient de paraître dans ce sens.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION -GIF FILTER SA-

Siège Social : GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du **23 juin 2015**, a décidé d'augmenter le capital social **d'un montant de 121 705 dinars** pour le porter de **10 442 289 dinars** à **10 563 994 dinars**.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de **112 000 dinars** et une partie des résultats reportés d'un montant de **9 705 dinars**, et par l'émission de **121 705 actions nouvelles gratuites**, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour quatre cent vingt neuf (429) actions anciennes**.

La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la **date d'attribution gratuite a été fixée au 31 juillet 2015**.

Modalité de l'augmentation :

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **121 705 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs **des 10 442 289 actions** composant le capital social avant l'augmentation du capital, **à raison de 5 actions nouvelles gratuites pour 429 actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 121 705 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir **du 1er janvier 2015**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de La Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, **à partir du 31 juillet 2015**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 31 juillet 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse **à partir du 31 juillet 2015**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING **à partir du 31 juillet 2015**.

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT

« STEQ »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juillet 2015, la Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. **Les résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 354 850,376D
Report à nouveau bénéficiaire	2 879 437,239D
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>4 234 287,615 D</u>
Dividende (4%)	280 000,000 D
<u>Résultats reportés</u>	<u>3 954 287,615 D</u>

Soit un dividende de 0,200 dinar par action (4% du nominal de l'action).

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur le poste « Résultats reportés » figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013 conformément au paragraphe 7 de l'art 10 de la loi de finance N°2013-54 du 31/12/2013.

Les dividendes seront mis en paiement le **jeudi 10 septembre 2015**

Les dividendes revenant aux actions rachetées par la STEQ, dans le cadre du programme de régulation du titre, seront logés, conformément à l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, dans le compte « Report à nouveau ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants: la société FLOWER et la société EXPRESS ASCENSEUR et ce pour une période de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

1. Le bilan après affectation du résultat :**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

(Unité : Dinar)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		60 498	55 588
Moins : amortissements		-45 448	-41 798
Moins : provisions		-10 000	-10 000
	1	5 050	3 790
Immobilisations corporelles		12 096 242	14 299 449
Moins : amortissements		-2 884 334	-3 927 620
	2	9 211 908	10 371 829
Immobilisations financières		20 249 353	19 031 194
Moins : provisions		-1 510 772	-811 521
	3	18 738 581	18 219 673
Total des actifs immobilisés		27 955 539	28 595 292
Autres actifs non courants			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	ANC	27 955 539	28 595 292
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		7 973 659	5 650 849
Moins : provisions		-839 720	-888 168
	4	7 133 939	4 762 680
Clients et comptes rattachés		6 591 363	7 238 148
Moins : provisions		-1 428 041	-1 406 518
	5	5 163 322	5 831 630
Autres actifs courants	6	5 914 341	4 294 580
Moins : provisions		-1 486 160	-553 519
Placements et autres actifs financiers	7	5 996 978	3 035 345
Moins : provisions		-2 718 681	-1 786 304
Liquidités et équivalents de liquidités	8	349 315	2 764 168
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	20 353 054	18 348 580
TOTAL DES ACTIFS		48 308 593	46 943 872

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT			
(Unité : Dinar)			
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 733 503	4 733 503
Réserves pour fonds social		226 669	218 585
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		3 954 287	2 879 437
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	15 764 276	14 681 342
Résultat de l'exercice			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	CP	15 764 276	14 681 342
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	3 741 273	5 215 429
Autres passifs financiers		4 012	0
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	3 750 725	5 220 868
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	11 078 999	9 236 281
Autres passifs courants	12	2 289 985	2 446 761
Autres passifs financiers	13	13 778 772	13 269 786
Concours bancaires	14	1 645 836	2 088 833
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	28 793 592	27 041 662
TOTAL DES PASSIFS	P	32 544 317	32 262 530
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		48 308 593	46 943 872

1. L'état d'évolution des capitaux propres :**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES**

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVES GENERALES	RESERVES SPECIALES	AVOIRS DES ACTIONN.	REPORT A NOUVEAU
Solde au 31/12/2014	7 000 000	1 000 000	377 269	3 582 904	-150 183	2 879 430
Affectation du Résultat 2014						1 354 850
Dividende à verser						-280 000
Réserve pour fonds social						
Produits/cession act [°] s STEQ dét.						
Dividende/act [°] s STEQ détenues						
Avoirs des actionnaires						
Solde Après affectation du Résultat 2014	7 000 000	1 000 000	377 269	3 582 904	-150 183	3 954 280

AVIS DES SOCIETES

ERRATUM

La Banque de l'Habitat -BH-, la société émettrice, et Tunisie Valeurs et BH Invest, les intermédiaires chargés de l'opération d'augmentation de capital de la BH de 90 000 000 DT à 170 000 000 DT, informent le public qu'une erreur s'est glissée dans la note d'opération relative à ladite opération visée par le CMF sous le n°15/909 en date du 29 juin 2015.

Il y a lieu de lire sur les pages 10 et 11 Bulletin de souscription, au niveau de la dernière ligne : « La somme de (en toutes lettres) ⁽²⁾.....représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de **11 DT** par action. » et non « La somme de (en toutes lettres) ⁽²⁾.....représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de **5 DT** par action. ».

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT****« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La société Tunisienne d'Equipelement – STEQ – publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015.

NATURE DE L'INDICATEUR	UNITE	2ème TRIMESTRE		Du 01/01 au 30/06		EXERCICE
		2015(**)	2014	2015(**)	2014(*)	2014(*)
ENUS (H.T)	Dinar	10 212 032	10 854 132	22 114 174	21 500 491	44 245 660
T D'ACHAT MSES VENDUES (1)	Dinar	8 199 264	8 325 798	17 384 216	16 789 536	34 722 757
RGES FINANCIERES (2)	Dinar	435 478	856 686	685 549	1 140 113	2 264 611
DUIFS FINANCIERS	Dinar	80 675	104 533	80 675	106 409	278 648
SORERIE NETTE (3)	Dinar	-976 769	-55 111	-2 781 487	-1 738 479	-1 294 312
AI MOYEN REGL. FOURNISSEURS	Jours			114	130	92
IBRE DE POINTS DE VENTE		-	-	1	1	1
FACE TOTALE DE VENTE	m ²	-	-	1 600	1 600	1 600
SE SALARIALE (4)	Dinar	915 235	707 321	1 578 633	1 236 090	2 833 424
ECTIF MOYEN (5)	Agent	+9	+6	136	119	132

N.B : (*) Les indicateurs semestriels et annuels 2014, à caractère comptable, ont été ajustés en tenant compte des états financiers semestriels certifiés.

(**) Les indicateurs trimestriels et semestriels 2015, à caractère comptable, sont provisoires (en cours de certification).

(1) : Coût des ventes.

(2) : Charges financières = Charges d'intérêts + Pertes de change - Gains de change.

Les provisions pour dépréciation financière des titres de participation, comptabilisées au niveau des charges financières nettes, n'ont pas été prises en compte au niveau de cette rubrique.

(3) : Masse salariale = Charges de personnel - Provisions primes annuelles d'intéressement - Valorisation congés - Assurance Groupe.

(4) : Variation par rapport au trimestre précédent.

Commentaires & faits saillants:

Une légère évolution des ventes a été enregistrée au terme du deuxième semestre 2015 (+2,8% par rapport à 2014)

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 AOÛT 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,846%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,869%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,892%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,902%	999,995
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,915%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,938%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,961%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,990%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,007%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,027%	1 000,982
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,030%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,053%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,105%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016	5,128%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,280%	940,656
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,383%	997,978
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,735%	1 017,996
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,049%		983,003
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,159%	981,164
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,183%	817,766
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,220%	976,986
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,357%	966,728
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,457%	958,557
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,494%		967,288
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,533%	1 019,141
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,541%	948,271
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,591%		961,398

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	156,152	156,167		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,201	105,212		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,808	13,809		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,196	101,221		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,422	1,423		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,193	38,197		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,852	51,856		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	158,299	158,128		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	576,127	574,354		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	123,439	123,672		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	133,007	133,195		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	129,051	129,097		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,663	117,875		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,201	102,054		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	143,134	143,683		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,637	94,837		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,269	102,300		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	119,045	119,162		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,119	116,169		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	84,300	84,317		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	105,522	105,555		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	95,352	95,355		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 488,409	1 487,591		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 431,820	2 420,784		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,272	113,897		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	111,223	110,457		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	137,692	137,585		
28 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	140,265	140,705		
30 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,105	16,048		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 279,093	5 285,292		
32 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 136,106	5 143,759		
33 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,390	2,377		
34 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,086	2,079		
35 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,106	1,102		
36 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,026	1,027		
37 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,037	1,033		
38 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,030	1,040		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,799	106,810
40 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,359	102,370
41 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,192	104,204
42 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,784	100,817
43 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,285	102,298
44 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,661	105,672
45 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,682	102,695
46 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,192	101,201
47 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,671	103,681
48 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,566	100,577
49 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,655	102,667
50 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,989	102,000
51 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,971	104,978
52 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,841	103,852
53 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,123	102,133
54 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,082	101,094
55 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,274	103,283
56 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,053	101,064
57 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,336	102,348
58 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,507	103,518
59 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,022	101,034
60 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,804	101,824
61 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,564	103,574
62 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,983	100,993

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,402	10,403
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,901	101,912
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,133	102,145
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,567	101,586
67	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	9,996	9,997
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
68	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,037	100,119
SICAV MIXTES								
69	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,820	63,817
70	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	150,030	150,249
71	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 527,887	1 528,528
72	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	111,800	111,795
73	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	110,564	110,539
74	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	91,089	90,668
75	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,190	17,164
76	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	277,606	277,457
77	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,606	31,693
78	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 411,386	2 408,638
79	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	71,186	71,481
80	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	54,531	54,653
81	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	94,728	95,112
82	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	101,061	101,639
83	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	87,533	88,224
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
84	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,282	11,280
85	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,436	12,424
86	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,896	15,894
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,307	15,299
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,419	13,451
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,814	11,851
90	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,645	10,659
91	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,592	10,601
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	136,211	135,827
93	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	130,553	130,289
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,856	9,916
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	100,540	101,310
96	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,222	20,220
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	82,164	82,560
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	86,201	86,717
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,374	95,669
100	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
101	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	94,635	95,577
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,697	106,358
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	102,557	103,326
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	140,044	139,020
106	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,790	9,546
107	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	118,099	115,549
108	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,577	117,332
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,538	105,230
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	103,926	103,473
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	187,177	187,393
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	172,070	172,218
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,947	148,002
114	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 466,947	13 429,282
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,759	19,627
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,245	137,879
117	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,218	103,931
118	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
119	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	116,206	116,013
120	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 665,094	8 585,412
121	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,873	8,835
122	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,632	98,399
123	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1007,284	1011,176
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,553	104,753
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,874	8,818
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	97,485	99,780

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Universal Auto Distributors Holding » et l'ouverture au public de FCP SMART EQUITY 2, du « FCPR MCP ImmoFund », des fonds d'amorçage « Social Business » et « CAPITALease Seed Fund 2 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530

31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébolba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
8.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
9.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
10.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
11.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis	71 948 354
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
65.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
66.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
67.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
69.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
70.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
71.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
72.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
73. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
74.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
75.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
76.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
77.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
78. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
79.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
81.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
82.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
83.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
84.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
85.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
90.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	

97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama-Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL BARAKA (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP FINA 60 (1)	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
39	FCP GENERAL DYNAMIQUE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
40	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
48	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
62	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
63	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
64	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
66	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
67	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
68	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II Tunis 1053
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel -Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST(3)	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) Initialement dénommé SIFIB-BH

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3 ^{ème} étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**CITI BANK N.A
Branche onshore**

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

**BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	102.146	107.874
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	236.147	235.020
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	87.794	62.931
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.5	144	66
AC7: Autres actifs	V.6	13.025	8.863
TOTAL ACTIF		439.281	414.779
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	14.371	124
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	58.989	113.371
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	322.104	358.152
PA5: Autres passifs	VI.4	12.483	9.153
TOTAL PASSIF		407.947	385.585
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		6.334	4.194
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	31.334	29.194
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		439.281	414.779

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	9.048	7.927
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	24.196	3.438
TOTAL PASSIF EVENTUEL		33.244	11.365
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	58.210	53.758
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		58.210	53.758
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	206.406	125.438
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		206.406	125.438

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		13.351	15.816
PR2: Commissions (en produits)		1.701	1.081
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		9.981	7.127
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	25.033	24.024
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		6.138	7.111
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	6.138	7.111
PRODUIT NET BANCAIRE		18.895	16.913
PR5/CH 4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(610)	(2.644)
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.272)	(4.018)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.398)	(2.815)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(29)	(37)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10.586	7.399
PR8\CH 9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		11	(22)
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.241	(3.183)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6.334	4.194
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6.334	4.194

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		24.992	25.742
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6.370)	(7.754)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5.090)	5.903
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(24.620)	8.201
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(35.879)	68.631
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.637)	(3.523)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.411)	(32.287)
Impôt sur les bénéfices		(4.239)	(2.640)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(60.254)	62.273
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(107)	(34)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(107)	(34)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(4.194)	(3.458)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(4.194)	(3.458)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(64.555)	58.781
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		332.857	274.076
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	268.302	332.857

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Contrôle social en cours :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1^{er} août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté un recours judiciaire à l'encontre de cette décision. Aucun jugement n'a été rendu courant 2014 à ce titre.

Contrôle fiscal préliminaire en cours :

Par un courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté un recours judiciaire pour contester ce redressement. Aucun jugement n'a été rendu courant 2014 à ce titre.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2013 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2014 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2013 mais qui se rapportent à l'exercice 2014 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2014.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- 53% pour la branche Onshore;
- 47% pour la branche Offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;

- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2014.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 5.728 mD au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013.

Cette évolution est due essentiellement à l'effet compensé de la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 5.558 mD, de la baisse de nos avoirs en caisse de 310 mD et de l'augmentation de nos avoirs auprès de la CCP de 124 mD.

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse	386	696
Comptes ordinaires BCT	101.216	106.774
Chèques Postaux	528	404
Intérêts à recevoir	17	-
<u>Total</u>	<u>102.146</u>	<u>107.874</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2014 une augmentation de 1.127 mD par rapport à fin 2013, soit une hausse de +0.48%. Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires de 24.345 mD et à la diminution des créances sur les établissements financiers et des créances rattachées respectivement de 23.000 mD de 218 mD.

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	en mD	en mD
Banque Centrale de Tunisie	128.000	65.652
Banques de dépôts	91.055	126.516
Banques non-résidentes	-	2.542
Créances rattachées	92	310
Organismes Financiers	17.000	40.000
<u>Total</u>	<u>236.147</u>	<u>235.020</u>

La hausse des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Augmentation des placements auprès de la BCT de 62.348 mD ;
- Diminution des avoirs auprès des correspondants étrangers de 2.542 mD ; et
- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 35.461 mD.

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	en mD	en mD
Comptes courants débiteurs	20.649	18.689
Crédits à la clientèle	66.782	44.122
Créances douteuses	1.734	7.945
Créances rattachées	363	120
Provision	(1.734)	(7.945)
<u>Total</u>	<u>87.794</u>	<u>62.931</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 24.863 mD par rapport à fin 2013, soit une hausse de l'ordre de 40%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 1.960 mD ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 22.660 mD ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 6 211 mD suite à leur radiation ; et
- La hausse des créances rattachées de 243 mD.

A la date d'arrêt des comptes, le volume des créances classées s'élève à 1.734 mD soit une baisse de 6.211 mD par rapport au 31 décembre 2013 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses de 6.211 mD relatives au client BATAM au cours de 2014. Le reliquat des provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2014 totalisent la somme de 1.734 mD.

V.4 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.5 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2014 une augmentation en volume de l'ordre de 78 mD par rapport à l'exercice 2013, soit une hausse de 118 %. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>695</u>	<u>686</u>
Acquisitions	107	34
Cessions	47	25
Valeurs brutes en fin de période	<u>755</u>	<u>695</u>
Amortissements cumulés	611	629
Valeurs nettes en fin de période	<u>144</u>	<u>66</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 60 mD et qui est passée de 695 mD à fin décembre 2013 à 755 mD à fin décembre 2014.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 18 mD par rapport au 31 décembre 2013.

V.6 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 8.863 mD au 31 décembre 2013 à 13.025 mD au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une hausse de 4.162 mD, soit 47%. Cette augmentation provient principalement de :

- L'augmentation de l'encours des chèques en compensation au 31 décembre 2014 de 3.790 mD ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 508 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels de 1.056 mD ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 96 mD ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 274 mD.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une hausse en valeur de l'ordre de 14.247 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation correspond à une hausse de nos comptes auprès de la BCT et auprès de la CCP respectivement de 14.134 mD et 113 mD.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2014 une hausse de l'ordre de 40.833 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 225%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la hausse des dépôts des établissements bancaires de 45.880 mD ;
- De la baisse des dépôts des établissements financiers 5.075 mD ; et
- De la baisse des dettes rattachées de 28 mD.

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 45.880 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 44.455 mD ; et
- L'augmentation des avoirs des correspondants résidents de 1.425 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2014 une diminution de l'ordre de 36.048 mD par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de 10%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	283.334	302.984	(19 650)	6%
Comptes à échéance	6.000	-	6.000	
Certificats de dépôts	-	43.000	(43.000)	(100)%
Autres dépôts et avoirs	32.765	12.309	20.456	166%
Dettes rattachées	5	(141)	146	(104)%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	322.104	358.152	36.048	(10)%

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 9.153 mD au 31 décembre 2013 à 12.483 mD au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 3.330 mD, soit 36%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 2.079 mD (Il s'agit essentiellement des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation) ;
- La hausse de la provision pour départ à la retraite de 387 mD ; et
- La hausse du passif d'impôt de 1.058 mD.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 2.140 mD qui provient de la hausse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 et qui s'élève à 6.334 mD en 2014 contre 4.194 mD en 2013.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 629.351 mD au 31 décembre 2014 contre 705.912 mD au 31 décembre 2013.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2014 comme suit:

	<u>31.12.2014</u>
	en mD
TUNISIE LEASING	62.226
ARAB TUNISIAN LEASE	358.821
HANNIBAL LEASE	192.587
UBCI LEASING	787
TUNISIE FACTORING	14.930
TOTAL	<u>629.351</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 6.865 mD ; et
- Cautions diverses 2.183 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 24.196 mD.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 58.210 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 125.438 mD au 31 décembre 2013 à 206.406 mD à la date de clôture de l'exercice 2014 réalisant ainsi une hausse de 80.869 mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 24.024 mD à 25.033 mD entre 2013 et 2014 enregistrant ainsi une hausse de 1.009 mD ou 4.2%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 2.465 mD due essentiellement à :
 - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.809 mD ;

- La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 606 mD ; et
 - La diminution des autres intérêts et revenus assimilés de 50 mD.
- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 2.854 mD soit de +40%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2014 à 9.981 mD sont exclusivement constitués des gains sur opérations de change.
 - L'augmentation des commissions (en produits) de 620 mD.

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2014 une baisse de 973 mD ou -13.68% en passant de 7.111 mD à fin 2013 à 6.138 mD à fin 2014.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 16 mD ; et
- La baisse des charges sur les dépôts la clientèle de la banque de 989 mD.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
	en mD	en mD
Dotations aux provisions nettes	-	(2.233)
Autres pertes	(610)	(411)
Total	(610)	(2.644)

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 4.272 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.767 mD;
- Charges sociales pour 411 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 94 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 3.398 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 278 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 3.120 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 332.857 mD au 31 décembre 2013 à 268.302 mD au 31 décembre 2014. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de - 60.254 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -107 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 4.194 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

Au 31 décembre 2014, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2014 en mD	31.12.2013 en mD	Variation en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	102.130	107.874	(5.744)
Caisse	386	696	(310)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	101.216	106.774	(5.558)
CCP	528	404	124
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	236.055	234.710	1.345
Correspondants débiteurs	145.000	108.194	36.806
Placements	91.055	126.516	(35.461)
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	338.185	342.584	(4.399)
<i>Banque Centrale, CCP</i>	14.371	124	14.247
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	14.371	124	14.247
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	55.512	9.603	45.909
Correspondants créditeurs	55.512	9.603	45.909
Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)	69.883	9.727	60.156
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	268.302	332.857	(64.555)

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2014 des charges pour un montant global de 1.596 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2014 comme suit :

- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 55.200 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 2 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 141 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- 53 % pour la branche onshore;
- 47 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2014 à 354 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 206.406 mD à la date de clôture de l'exercice 2014.

NOTE XIII: EVENNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Par un courrier daté du 19 janvier 2015, la Citibank N.A Tunis branche On shore a été informée qu'elle va faire l'objet d'un contrôle fiscal approfondi à partir du 6 février 2015 couvrant la période allant du premier janvier 2011 au 31 décembre 2013 et portant sur les impôts suivants :

- L'impôt sur les sociétés ;
- Les acomptes provisionnels ;
- Les retenues à la source ;
- La taxe sur la valeur ajoutée ;
- La taxe de formation professionnelle (TFP) ;
- Le Fonds de promotion des logements aux salariés (FOPROLOS) ;
- La taxe des collectivités locales (TCL) ; et
- Les droits d'enregistrement.

Aucune notification des résultats du contrôle fiscal n'a été adressée à la banque.

Tunis, le 06 juillet 2015

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de
l'exercice clos au 31 décembre 2014***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 31.334 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.334 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Abderrahmen FENDRI

**Moncef BOUSSANOUGA
ZAMMOURI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances Multirisques Ittihad -AMI ASSURANCES-

Siège Social : 15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-

L'Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr.Abdellatif ABBES (UAT).

BILAN ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2014	2014			2013 retraité
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	908 491	902 695	5 795	13 505
AC13- Fonds commercial	503 748	37 877	465 869	270 000
	1 412 237	940 572	471 665	283 505
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 533 553	1 864 742	668 810	761 028
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	12 15 380	625 139	590 241	316 702
AC23-Dépôts et cautionnements	95 564	0	95 564	77 900
	3 844 497	2 489 881	1 354 615	1 155 630
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	28 064 646	542 197	27 522 448	25 642 051
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990	0	1 559 990	1 559 990
AC322-Obligations et autres titres de revenus fixes	140 000		140 000	140 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres de revenus variables et part dans les FCP	28 637 306	2 043 856	26 593 449	23 930 410
AC332-Obligations et autres titres de revenus fixes	144 921 912		144 921 912	119 715 551
AC333-Autres prêts	2 500 818		2 500 818	1 889 607
AC334-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 920 044		2 920 044	1 978 504
AC34-Ordonances pour espèces déposées auprès des entreprises dédant	220 997		220 997	207 941
	208 965 713	2 586 054	206 379 659	175 064 054
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC511-Provisions pour primes non acquises	836 085		836 085	794 326
AC520-Provisions d'assurance-vie	4 023 032		4 023 032	3 812 215
AC530-Provisions pour sinistres vus	582 806		582 806	544 525
AC531-Provisions pour sinistres non vus	4 504 060		4 504 060	4 658 712
	9 945 982		9 945 982	9 809 778
AC6-Ordonances				
AC61-Ordonances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 263 807		1 263 807	1 026 037
AC612-Autres ordonnances nées d'opérations d'assurance directe	43 646 818	6 067 626	37 579 192	33 617 522
AC613-Ordonnances indemnités subrogées à l'entreprise d'assurance	12 703 681	0	12 703 681	10 646 220
AC62-Ordonnances nées d'opérations de réassurance	3 791 194	1 711 251	2 079 943	3 292 027
AC63-Autres ordonnances				
AC631-Fermeuses	495 933		495 933	451 502
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	1 059 733		1 059 733	
AC633-Détenteur divers	1 719 591	503 098	1 216 493	1 281 645
	64 680 756	8 281 975	56 398 781	50 314 953
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avances en banque, CCP, chèques et caisses	9 076 952	1 257 588	7 819 364	5 985 886
AC72-Charges réparties				
AC721-Frais d'acquisition répartis	4 804 752		4 804 752	4 905 019
AC722-Autres charges réparties	16 19 657	134 971	1484 685	259 325
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	5 535 088		5 535 088	3 874 841
AC732-Autres comptes de régularisation	528 239		528 239	121 211
	21 564 688	1 392 560	20 172 128	15 146 282
Total de l'actif	310 413 873	15 691 041	294 722 831	251 774 201

BILAN ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2014	2014	2013 retraité
Capitaux propres		
CP1- Fonds commun	0	6 503 402
- Capital social	13 220 560	0
CP2- Réserves et primes liées au capital	24 729 522	0
CP3- Résultats reportés	-36 772 699	-27 829 203
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 177 343	-21 325 801
CP6- Résultat de l'exercice	5 746 744	-4 943 496
Total capitaux propres avant affectations	6 964 167	-30 269 297
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	924 072
	0	924 072
PA2- Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1145 997	1002 013
	1 145 997	1 002 013
PA3- Provisions techniques brutes		
<i>PA310- Provisions pour primes non acquises</i>	39 773 245	40 758 836
<i>PA320- Provisions accrues sur vie</i>	27 051 497	26 744 691
<i>PA330- Provisions pour sinistres (vie)</i>	4 319 009	3 295 057
<i>PA331- Provisions pour sinistres (non vie)</i>	203 528 650	196 949 358
<i>PA340- Provisions pour FE et rétrocess (vie)</i>	75 820	0
<i>PA341- Autres provisions techniques (non vie)</i>	0	535 014
	274 748 220	268 282 956
PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des assurés	4 573 101	4 429 254
PA6- Autres dettes		
PA61- Dettes liées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62- Dettes liées d'opérations de réassurance	1061634	1598 048
PA63- Autres dettes		
<i>PA631- Dépôts et cautionnements reçus</i>	81400	74 400
<i>PA632- Fournisseurs</i>	0	0
<i>PA633- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	3 035 530	2 394 365
<i>PA634- Créanciers divers</i>	1383 272	1297 846
	5 561 836	5 364 659
PA7- Autres passifs		
PA71- Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712- Autres comptes de régularisation Passif</i>	1729 511	1640 544
	1 729 511	1 640 544
Total du passif	247 758 665	242 043 494
Total des capitaux propres et du passif	294 722 831	251 774 201

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	Opérations brutes 2014	Commissions rétrocessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013 retraité
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	119 624 004	-3 127 419	116 496 585	109 305 427
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	985 591	41 759	1 027 350	-2 949 042
	120 609 595	-3 085 660	117 523 935	106 356 384
PRNV3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de ré	8 487 739	0	8 487 739	4 934 520
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-79 685 926	1 119 480	-78 566 445	-79 147 121
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-6 579 292	-154 652	-6 733 944	-11 931 413
	-86 265 218	964 829	-85 300 389	-91 078 535
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	535 014	0	535 014	468 529
CHNV3- Participations aux bénéficiaires et retournes	-72 661	63 719	-8 942	4 174
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-13 513 992		-13 513 992	-12 673 011
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition répartis	-89 466		-89 466	478 675
CHNV 43- Frais d'administration	-23 393 007		-23 393 007	-19 072 454
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		546 972	546 972	500 978
	-36 996 464	546 972	-36 449 492	-30 765 812
CHNV5- Autres charges techniques				
RTHV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la ré	6 298 005	-1 510 140	4 787 865	-10 030 740

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	Opérations en milliers 2014	Commissure des opérations en 2014	Opérations en milliers 2014	Opérations en milliers révisé
PRY1- Primes				
PRV 11- Primes facturées et acceptées	4 261 333	-622 338	3 638 992	3 667 773
	4 261 333	-622 338	3 638 992	3 667 773
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 121 817		1 121 817	884 678
PRV 22- Produits des autres placements	141 235		141 235	61 148
PRV 23- Reprise de provisions de valeurs sur placements	186 667		186 667	11 364
PRV 24- Produits provenant de la réalisation des placements			0	0
	1 449 719	0	1 449 719	957 190
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 522 616	585 882	-1 817 614	-843 833
CHV 12- Variations de la provision pour sinistres	-1 829 352	38 281	-1 867 674	-686 847
	-2 546 567	543 283	-2 883 284	-1 523 348
CHV2- Variations des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-386 886	248 817	-55 338	-2 288 648
CHV 22- Autres provisions techniques	-75 828	0	-75 828	0
	-382 626	248 817	-121 166	-2 288 648
CHV3- Participations aux bénéfices et versements			0	222
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-747 628		-747 628	-313 854
CHV 42- Variations de montant des frais d'acquisition reportés	-18 884		-18 884	-13 357
CHV 43- Frais d'administration	-833 388		-833 388	-878 722
CHV 44- Commissions reçues des assureurs		165 158	165 158	138 146
	-1 569 888	165 158	-1 396 667	-1 664 384
CHV5- Autres charges techniques				
CHV6- Charges de placement				
CHV 61- Charges de gestion des placements y compris les charges d'infirmité	-54 453		-54 453	-33 728
CHV 62- Corrections de valeurs sur placements	-42 328		-42 328	-88 158
CHV 63- Produits provenant de la réalisation des placements	-118 235		-118 235	-38 648
	-207 682	0	-207 682	-152 534
RTY- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie)	331 613	236 253	1 227 878	1 852 184

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	2014	2013 retraité
RTNY- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la ré	4 787 865	-10 080 740
RTY- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réa	1 227 878	1 052 184
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	8 236 275	5 615 496
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 038 114	426 673
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	783 698	83 489
	10 058 087	6 125 658
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-400 122	-277 189
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-315 396	-615 168
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-810 355	-213 881
	-1 525 873	-1 106 238
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 487 740	-4 934 520
PRNT2- Autres produits non techniques	728	160
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	6 060 945	-8 943 496
CHNT4- Impôts sur le résultat	-274 161	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	5 786 784	-8 943 496
Résultat net de l'exercice	5 786 784	-8 943 496

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	2014	2013
HB1- Engagements reçus	608 161	1 446 814
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2014	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		128 316 539	122 064 806
Sommes versées pour paiement des sinistres		-81 289 190	-79 957 565
Commissions versées aux intermédiaires		-14 658 764	-12 338 670
Encaissements des sinistres pour cessions		14 936	8 823
Décaissements des primes pour cessions		-2 214 978	-1 794 305
Commissions reçues des cessions		712 122	84 497
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-9 381 310	-9 459 277
Variation des espèces reçues des cessionnaires			687 484
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-120 157 575	-57 174 105
Encaissements liés à la cession de placements financiers		88 367 835	54 496 759
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-20 816 941	-18 207 243
Produits financiers reçus		7 507 776	5 989 813
Autres mouvements		-583 844	417 784
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		-24 183 393	4 818 801
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 043 742	-5 611 677
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			-80 000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-4 043 742	-5 691 677
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		31 437 160	320 260
Encaissements provenant d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		-924 072	-1 067 257
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		30 513 088	-746 997
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		2 285 953	-1 619 874
Trésorerie de début de l'exercice		6 790 999	8 410 873
Trésorerie de fin d'exercice	VI	9 076 952	6 790 999

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	amortissements	Provisions	amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	304 925	3 566		308 491	831 420		11 275				302 635		5 795
Fonds commercial	298 534	205 212		503 746	28 534		3 343				37 877		465 869
Total actifs incorporels	1 203 453	208 778	0	1 412 237	919 354	0	20 618	0	0	0	340 512	0	471 665
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 329 256	204 297		2 533 553	1 568 228		296 514				1 864 742		668 810
Autres installations, outillage et mobilier	877 085	338 295		1 215 380	560 383		64 756				625 139		590 241
Dépôts et cautionnements	77 900	17 664		95 564									35 564
Total actifs corporels d'exploitation	3 284 241	560 256	0	3 844 437	2 128 611	0	361 270	0	0	0	2 489 881	0	1 354 615
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	25 733 460	1 929 356		27 663 416	449 708		43 871				433 579		27 163 838
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230			401 230	42 330		5 687				48 617		352 613
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 553 390			1 553 390									1 553 390
Obligations et autres titres à revenus fixe	140 000			140 000									140 000
Autres placements financiers	0			0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FC	26 408 552	23 136 375	20 907 621	28 637 306		2 478 142		0		434 286		2 043 856	26 593 450
Obligations et autres titres à revenus fixe	119 715 551	31 627 856	66 421 495	144 921 912									144 921 912
Autres prêts	1 889 607	640 777	29 566	2 500 818									2 500 818
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504	1 950 632	1 009 152	2 920 044									2 920 044
													0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	207 941	481 759	468 703	220 997		0						0	220 997
Total placements	178 034 835	119 767 415	88 836 537	208 965 713	492 638	2 478 142	49 558	0	0	434 286	542 196	2 043 856	206 379 662
Total Général	182 522 535	120 536 449	88 836 537	214 222 447	3 541 203	2 478 142	431 446	0	0	434 286	3 972 649	2 043 856	208 205 942

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2014	AMORTISSE MENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2014
TERRAIN	464 500		464 500
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	23 371	80 629
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	25 246	155 085
IMMEUBLE SIEGE	696 300	156 696	539 604
IMMEUBLE SFAX	684 400	153 990	530 410
IMMEUBLE SOUSSE	349 800	78 705	271 095
IMMEUBLE BIZERTE	327 660	73 724	253 937
IMMEUBLE GABES	87 100	19 597	67 503
IMMEUBLE NABEUL	48 300	10 868	37 433
IMMEUBLE LAC	20 808 492		20 808 492
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTIONS ASSAD	94 105		94 105
ACTIONS BANQUE DU SUD	1 561 143		1 561 143
Action Ittijari Obligataire SICAV	945 962		945 962
ACTION BT	508 272		508 272
ACTION S.F.B.T.	584 373		584 373
ACTION ESSOUKNA	59 000		59 000
ACTIONS ADWYA	8 280		8 280
Action SOPAT	27 173	500	26 672
ACTIONS BIAT (ATTIJARI INTERMEDIATION)	156 802		156 802
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	440 785	559 220
ACTIONS ATTIJARI LEASING	280 594		280 594
ACTIONS SOMOCER	29 956	98	29 859
ACTIONS AMEN BANK	654 909	143 133	511 776
ACTIONS SIMPAR	228 046	48 002	180 044
ACTIONS TUNIS RE	4 797 565		4 797 565
ACTION CARTHAGE CIMENT	51 279		51 279
ACTIONS ONE TECH HOLDING	637 994		637 994
ACTIONS NEW BODY LINE	209 163	34 773	174 390
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	100 000	100 000	0
ACTION EURO-CYCLES	24 313		24 313
ACTIONS STE ATAKAFOULIA	1 300 000		1 300 000
ACTION AETECH 2013	137 982		137 982
ACTION ICF	1 420		1 420

ACTION ATTIJARI LEASING	687 527	51 809	635 719
ACTIONS SOTIPAPIER	255 444	2 755	252 689
ACTIONS MPBS	2 920		2 920
ACTIONS MIP	66 190	26 408	39 782
ACTIONS DELICE HOLDING DH AA	1 153 100		1 153 100
ACTIONS CEREALIS AA	5 373		5 373
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	200 007		200 007
PLACEMENT GARANTI LAND'OR	125 003	125 003	0
ACTIONS HANNIBAL LEASE	100 007	15 327	84 679
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	150 001	15 714	134 287
PLACEMENT O.P.F CITY CARS (K.I.A)	54 748		54 748
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	220 000		220 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX- ESPOIR	1 149 550		1 149 550
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	666 668		666 668
SICAV BIAT TRESOR	160 265		160 265
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
SICAV BTE	738 790		738 790
SICAV BTE VIE	206 402		206 402
SICAV BTE BIZERTE	240 073		240 073
ACTION NON COTEE S.T.M.	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES S.T.SUCRE	6 168		6 168
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	969 992	969 992	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950		1 950
ACTIONS NON COTEES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTEE S.D.A	7 500	5 550	1 950
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	259 990		259 990
ACTION NON COTE STIP	800 000		800 000
EMPRUNT ATTIJARI LEASING	710 000		710 000
EMPRUNT OBLIG MOURADI PALACE	160 000		160 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	2 083 200		2 083 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	840 000		840 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 000 000		1 000 000

EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	120 000	120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 020 000	1 020 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	160 000	160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	803 260	803 260
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	220 000	220 000
EMP. OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	180 000	180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	60 000	60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	80 000	80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	400 000	400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	160 000	160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	120 000	120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	180 000	180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	1 089 260	1 089 260
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	300 000	300 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	260 000	260 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	1 000 000	1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	200 000	200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	120 000	120 000
EMPRUNT FONDS DE GARANTIE STAR	774 000	774 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI	2 948 565	2 948 565
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	2 000 000	2 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	733 200	733 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000 000	1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	848 200	848 200
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 303 390	1 303 390
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	180 000	180 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	3 170 000	3 170 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	353 485	353 485
EMPRUNT NATIONAL 2014	4 796 576	4 796 576
BTA TUNISIE VALEURS	1 010 950	1 010 950
BTA STB TUNIS	29 588	29 588
BILLET DE TRESOR ATTIJARI LEASING	1 006 757	1 006 757
B.T.A. ATTIJARI BANK TUNIS	34 555 082	34 555 082
B.T.A. BIAT TUNIS	506 400	506 400
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	6 350 000	6 350 000
COMPTE A TERME STB GABES	1 900 000	1 900 000
BONS DE CAISSE UBCI PASTEUR	770 000	770 000
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	1 000 000	1 000 000
BONS DE CAISSES BIAT TUNIS	50 000	50 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	30 250 000	30 250 000
COMPTE A TERME AB MED V	2 000 000	2 000 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	4 250 000	4 250 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	3 700 000	3 700 000

COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	700 000		700 000
COMPTE A TERME B.T.E.	3 600 000		3 600 000
COMPTE A TERME BTE BIZERTE	200 000		200 000
BON DE CAISSE BIAT FORMATION	30 000		30 000
CDP BTK MEGRINE	500 000		500 000
COMPTE A TERME AB SFAX	200 000		200 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 800 000		1 800 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	400 000		400 000
C.D.P STB TUNIS	2 500 000		2 500 000
C.D.P STB GABES	1 000 000		1 000 000
C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	1 500 000		1 500 000
C.D.P. ATTIJARI BANK TUNIS	3 000 000		3 000 000
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	1 500 000		1 500 000
C.D.P AMEN BANK TUNIS	3 000 000		3 000 000
CDP BTE TUNIS	5 500 000		5 500 000
C.D.P BTE SFAX	500 000		500 000
C.D.P AMEN BANK SFAX	1 000 000		1 000 000
PRETS AU PERSONNEL	2 534 282		2 534 282
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	2 920 044		2 920 044
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	187 533		187 533
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	140 000		140 000
TOTAL DES PLACEMENTS AU 31/12/2014	208 965 713	2 586 054	206 379 659

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de surveillance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	45 611 118	29 461 765	10 038 768		
Provisions pour sinistres	22 591 150	49 309 743	71 169 442		
Total charges des sinistres	68 202 268	78 771 508	81 268 210		
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920		
% sinistres / primes acquises	78,55%	93,05%	84,96%		

Année d'inventaire	Exercice de surveillance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2013					
Règlements cumulés	58 258 627	48 715 037	35 128 931	13 525 168	
Provisions pour sinistres	8 470 590	27 221 365	52 558 546	69 378 429	
Total charges des sinistres	66 729 217	75 936 402	87 687 477	82 903 597	
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293	
% sinistres / primes acquises	76,86%	89,70%	91,67%	75,46%	

Année d'inventaire	Exercice de surveillance				
	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014					
Règlements cumulés	49 320 607	56 152 932	47 249 247	28 263 646	11 833 297
Provisions pour sinistres	9 061 125	18 766 207	37 523 216	52 033 036	49 446 718
Total charges des sinistres	58 381 732	74 919 139	84 772 463	80 296 682	61 280 015
Primes acquises	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293	120 609 595
% sinistres / primes acquises	67,24%	88,50%	88,62%	73,09%	50,81%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		44 048	44 048	PRNT11 + PRNT13 +
Revenu des participations		11 241 723	11 241 723	PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des autres placements		141 295	141 295	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		728	728	PRNT2
Total produits des placements	0	11 427 794	11 427 794	
Intérêts		1 278 974	1 278 974	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		454 581	454 581	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 733 555	1 733 555	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRE S DECES ET CAPITALISATI ON	TOTAL
Primes	4 261 333	4 261 333
Charges de prestations	-1 522 616	-1 522 616
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-1 406 578	-1 406 578
Solde de souscription	1 332 139	1 332 139
Frais d'acquisition	-728 429	-728 429
Autres charges de gestion nettes	-833 388	-833 388
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 561 817	-1 561 817
Produits nets de placements	1 161 297	1 161 297
Solde financier	1 161 297	1 161 297
Primes cédées et/ou retrocédées	-622 990	-622 990
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de p	505 002	505 002
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de p	249 098	249 098
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation s	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	165 150	165 150
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	296 259	296 259
Résultat technique	1 227 878	1 227 878
Informations complémentaires		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	31 370 506	31 370 506
Provisions techniques brutes à l'ouverture	30 039 748	30 039 748
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	973 842	1 860 972	1 754 964	490 602	110 084 568	5 444 648	120 609 595
Primes émises	1 269 829	1 845 272	1 537 396	469 877	109 056 981	5 444 648	119 624 003
Variation des primes non acquises	-295 987	15 700	217 568	20 725	1 027 586	0	985 592
Charges de prestations	-71 407	144 318	980 735	55 642	78 955 275	5 738 303	85 802 865
Prestations et frais payés	386 367	154 654	138 221	31 281	73 835 294	5 212 170	79 758 587
Charges des provisions pour prestation et diverses	-458 374	-10 336	842 514	24 361	5 119 981	526 132	6 044 279
Solde de souscription	1 045 249	1 716 654	774 229	434 960	31 129 293	-293 655	34 806 730
Frais d'acquisition	227 493	225 531	338 516	94 725	12 680 512	36 681	13 603 457
Autres charges de gestion nettes	249 532	360 973	300 407	92 060	21 326 435	1 063 540	23 393 007
Charges d'acquisition et de gestion nettes	477 025	586 504	638 923	186 785	34 007 007	1 100 221	36 996 464
Produits nets de placements	50 397	55 998	65 577	6 788	8 255 395	53 584	8 487 739
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	50 397	55 998	65 577	6 788	8 255 395	53 584	8 487 739
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 149 459	-785 251	-525 319	-133 284	-492 347	0	-3 085 660
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	301 084	91 634	43 567	26 542	656 654	0	1 119 481
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour pres	-609 192	-71 163	715 529	-81 593	-108 293	0	-154 652
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	29 003	30 916	0	3 800	0	0	63 719
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	339 389	74 865	93 564	39 154	0	0	546 972
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 089 175	-658 999	327 340	-145 381	56 074	0	-1 510 140
Résultat technique	-470 554	527 150	528 222	109 583	5 433 755	-1 340 292	4 787 864
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	-695 014	-202 849	-347 805	-92 378	-38 435 198	0	-39 773 245
Provisions pour primes non acquises ouverture	399 027	218 549	565 373	113 103	39 462 784	0	40 758 836
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	961 348	1 317 677	1 970 385	172 542	197 577 816	1 528 882	203 528 650
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-1 419 722	-1 328 013	-1 127 871	-148 181	-191 922 821	-1 002 750	-196 949 357
Autres provisions techniques clôture	0				0		0
Autres provisions techniques ouverture					535 014		535 014

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2014

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^{colonne}	4 261 333
Charges de prestations	CHV1 1 ^{colonne}	-2 546 567
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^{colonne}	-382 626
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^{colonne}	0
Solde de souscription		1 332 133

Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-728 423
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-833 368
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 561 817

Produits nets de placements	PRV2 - CHV3	1 161 297
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^{colonne}	0
Solde financier	0	1 161 297

Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^{colonne}	-622 930
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestation	CHV1 2 ^{colonne}	543 283
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provision	CHV2 2 ^{colonne}	210 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^{colonne}	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^{colonne}	165 150
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		296 253
Résultat technique		1 227 878

Informations complémentaires

Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		31 370 506
Provisions techniques brutes à l'ouverture		30 039 748
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

**Tableau de rapprochement du résultat technique par catégorisation d'assurance aux États financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2014**

LIBELLES	Rapprochement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV111:colonne	119 624 004
Variation des primes non acquises	PRNV121:colonne	985 591
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV111:colonne	-79 685 926
Charges des provisions pour prestations et divers	CHNV12 + CHNV61:colonne	-6 579 292
Saldo de souscription		34 344 377
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-13 603 457
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-23 393 007
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-36 996 464
Produits nets de placement	PRNV3	8 487 739
Participation aux résultats	CHNV31:colonne	-72 661
Saldo financier	0	8 415 078
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV12:colonne	-3 085 660
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV112:colonne	119 480
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6	380 362
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV32:colonne	63 719
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	546 972
Saldo de réassurance et/ou de rétrocession	0	-975 126
Résultat technique	0	4 787 865
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		-39 773 245
Provisions pour primes non acquises ouverture		40 758 836
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		203 528 650
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		196 949 358
Autres provisions techniques clôture		0
Autres provisions techniques ouverture		535 014
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : ami.ass@planet.tn **Site web** : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

L'AGE du 18/10/2014 a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination : Société d'Assurances Multirisques Ittihad avec le nom commercial AMI Assurances avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action ;

La restructuration des capitaux propres de la société a été effectuée selon les étapes suivantes :

- Création du capital social par apport en numéraire d'un montant total de 31 400 000 DT ayant donné lieu à l'émission de 1 570 000 DT actions de 1 DT chacune et à la constatation d'une prime d'émission de 29 830 000 DT.
- L'augmentation du capital par la conversion en partie du fonds des adhérents (1 735 140 DT) donnant lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- Incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT à raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »

L'AMI est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

L'AMI distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 129 agences, 35 courtiers, 5 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2014 s'élève à 320 et se présente comme suit :

Cadres	196
Employés	115

Contractuels	9
Total	320

II – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE :

- ✎ Les états financiers de 2014 sont les premiers états financiers à être établis après la transformation de la Mutuelle en une société anonyme.
- ✎ L’entrée de l’AMI dans le régime fiscal commun contrairement à son statut antérieur qui l’exonère de l’impôt sur les sociétés
- ✎ L’exercice 2014 a dégagé un résultat bénéficiaire net de 5,8MD tenant compte principalement de :
 - L'augmentation des primes émises nettes de 4,902 MD (+4,1%) passant de 118,983 MD en 2013 à 123,885 MD en 2014
 - l'augmentation des revenus financiers de 4,430 MD (+62.8%), passant de 7,004 MD en 2013 à 11,434 MD en 2014
 - La diminution des sinistres réglés de 0,864 MD (-1,1%) pour s'établir à 81,208 MD contre 82,072MD en 2013
 - La constatation d’une perte d’un montant de 1,022MD concernant 50% des créances inter-compagnies transférées par la coopérative. Un accord a été conclu pour récupérer les 50% restants

✎ Assainissement des situations antérieures

- Les comptes de l’AMI ont fait depuis plusieurs années l’objet de différentes réserves formulées par les CAC et par l’autorité de tutelle (CGA), concernant notamment le calcul des provisions techniques et le sort des comptes transférés par l’ex-coopérative.

Les réserves sur les provisions, ont concerné notamment la méthode utilisée par l’entreprise pour le calcul de la PSAP automobile.

Donnant suite à ces réserves, une action d’audit approfondi externe a été entamée en décembre 2013, touchant tous les dossiers sinistres depuis la création de la société soit 2003 jusqu’à fin 2011, afin de corriger la base de données des règlements, quittance par quittance. Depuis 2012, la société a mis en place un logiciel comptable intégrant l’ensemble du circuit financier des quittances.

Cette action est achevée en avril 2015. Elle a abouti à la constatation d'une provision complémentaire de 32,152 MD.

- Il a été également procédé à d'autres régularisations relatives à des provisions pour dépréciation de certains actifs (le solde des comptes bancaires et les comptes « débiteurs et créditeurs divers » transférés de la coopérative EL ITTIHAD) et à la constatation de la provision pour départ à la retraite

S'agissant de situations antérieures, les régularisations effectuées ont eu pour effet de constater dans les résultats reportés des pertes de 34,217MD et conformément à

la NCT n°11, les états financiers de 2013 ont été retraités pour les besoins de la comparaison

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2014 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2013 à l'exception de la méthode de détermination de la provision pour sinistres à payer qui en 2014, a pris en considération les règlements selon le système AS400 plutôt que les règlements comptables.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par

âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

- créances de 2011 et antérieur : 100%
- créances de 2012 : 50%
- créances de 2013 : 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours** : Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation** : Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2014 sur 2013 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

En raison de l'absence d'une norme tunisienne afférente à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat (à l'instar de l'IAS 12), l'AMI applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. Les conséquences de cette méthode sont notamment les suivantes :

- la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2014 a été réduite de l'effet de l'imputation des reports déficitaires. L'impôt exigible est calculé par conséquent sur la base du minimum d'impôt
- il n'a pas été tenu compte des différences temporelles et des gains d'impôt latents correspondant qui résulteraient notamment des provisions, autres que les provisions

techniques, qui sont réintégrées fiscalement en 2014 ainsi que des déficits antérieurs demeurant reportables aux prochains exercices.

E- Dérogations :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- **Provision pour frais de gestion** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéfices (non vie)** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 1 412 237 DT à la fin de l'exercice 2014 contre 1 203 459 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 208 778 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Logiciels	908 491	904 925	3 566
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	503 746	298 534	205 212
Total	1 412 237	1 203 459	208 778

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2014 est de 940 572 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2014 s'élève à 3 844 497 DT contre 3 284 241 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 560 256 DT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ AAI siège	882 726	835 574	47 152
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 350 681	1 193 536	157 145
▪ Matériel et mobilier de bureau	1 215 380	877 085	338 295
▪ Dépôts et cautionnements	95 564	77 900	17 664
Total	3 844 497	3 284 241	560 256

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2014 est de 2 489 881 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 206 379 659 DT en 2014 contre 175 064 054 DT en 2013, soit une augmentation de 31 315 605 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2014	Amort/Prov. 2014	Placement Net 2014	Placement Net 2013	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	28 064 646	542 198	27 522 448	25 642 050	1 880 398
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	1 699 990	0
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	28 637 306	2 043 856	26 593 450	23 930 410	2 663 040
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	144 921 912	0	144 921 912	119 715 552	25 206 360
▪ Autres dépôts et Prêts	5 641 859	0	5 641 859	4 076 052	1 565 807
Total	208 965 713	2 586 054	206 379 659	175 064 054	31 315 605

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 064 646 DT au 31/12/2014. Le détail de ce poste se présente ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Terrains	464 500	464 500	0
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800	0
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899	0
▪ Immeuble siège	696 300	696 300	0
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000	0
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732	0
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800	0
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660	0
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100	0
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300	0
▪ Immeuble encours LAC	20 808 491	18 878 535	1 929 956
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	8 064	0
Total	28 064 646	26 134 690	1 929 956

L'amortissement des immeubles au 31/12/2014 s'élève à 542 197 DT.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde de ce poste s'élève à 1 559 990 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014
▪ Actions Ettakafoulia	1300000
▪ Actions GMP	259 990
Total	1 559 990

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 637 306 DT au 31/12/2014 contre 26 408 552 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 228 754 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Actions cotées	14 368 897	13 867 985	500 912
▪ Actions non cotées	1 859 618	1 059 618	800 000
▪ SICAV obligataire	1 345 531	1 913 660	-568 129
▪ Fond commun de placement	11 063 260	9 567 289	1 495 971
Total	28 637 306	26 408 552	2 228 754

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2014 pour 2 043 856 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 144 921 912 DT au 31/12/2014 contre 119 715 551 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 25 206 361 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Emprunts obligataires	29 613 136	26 567 335	3 045 801
▪ Bons de trésors et assimilés	37 108 776	35 913 216	1 195 560
▪ Comptes de dépôts placements	77 350 000	51 105 000	26 245 000
▪ Bons de caisse	850 000	6 130 000	-5 280 000
Total	144 921 912	119 715 551	25 206 361

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 2 500 818 DT contre 1 889 607 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 611 211 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 920 044 DT au 31/12/2014 contre 1 978 504 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 941 540 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	2 920 044	1 978 504	941 540
Total	2 920 044	1 978 504	941 540

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 220 997 DT contre 207 941 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 13 056 DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 945 982 DT au 31/12/2014 contre 9 809 778 DT au 31/12/2013, soit une variation positive de 136 204 DT.

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	836 085	794 326	41 759
▪ Provision d'assurances vie	4 023 032	3 812 215	210 817
▪ Provision pour sinistres vie	582 806	544 525	38 281
▪ Provision pour sinistres non vie	4 504 059	4 658 712	-154 653
Total	9 945 982	9 809 778	136 204

AC6 – Créances

Les créances totalisent un montant net de 50 818 050 DT au 31/12/2014 contre 43 007 010 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Primes acquises et non émises	1 263 807	1 026 037	237 770
▪ Créances nées d'opérations d'assurance directe	43 646 818	37 753 766	5 893 052
▪ Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	12 703 681	10 646 220	2 057 461
▪ Créances nées d'opérations de réassurance	3 791 194	3 292 027	499 167
▪ Autres créances	3 275 257	2 236 244	1 039 013
▪ Provision pour dépréciation des créances	-8 281 975	-4 136 244	-4 145 731
Total	56 398 782	50 818 050	5 580 732

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 263 807 DT au 31/12/2014 contre 1 026 037 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 237 770 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Groupe	1 167 771	1 026 037	141 734
▪ Vie	96 036	0	96 036
Total	1 263 807	1 026 037	237 770

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2014 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 43 646 818 DT au 31/12/2014 contre 37 753 766 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 5 893 052 DT et se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Primes à annuler (a)	-1 641 634	-1 108 526	-533 108
▪ Agences-succursales (b)	45 288 452	38 862 292	6 426 160
Total	43 646 818	37 753 766	5 893 052

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 6 067 626 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 1 641 634 DT au 31/12/2014. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2013 effectué en 2014 multiplié par les émissions terme 2014.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 45 288 452 DT au 31/12/2014. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. La justification des comptes agences et succursales n'est pas encore achevée, de même que leur rapprochement avec les données extracomptable.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 12 703 681 DT au 31/12/2014 contre 10 646 220 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 057 461 DT et se détaille ainsi :

Désignations		31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Comptes de liaison	(a)	11 680 972	8 600 802	3 080 170
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance	(b)	1 022 709	2 045 418	-1 022 709
Total		12 703 681	10 646 220	2 057 461

(a) Le solde de ce poste s'élève à 11 680 972 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

COMPTE DE LIAISON STAR	3 508 733
COMPTE DE LIAISON ASTREE	583 650
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 415 408
COMPTE DE LIAISON GAT	1 006 259
COMPTE DE LIAISON M.A.E	1 279 339
COMPTE DE LIAISON CARTE	433 898
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 422 844
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	571 767
COMPTE DE LIAISON LLOYD	801 045
COMPTE DE LIAISON SALIM	220 224
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	307 854
COMPTE DE LIAISON BUAT	10 061
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKAFUL	92 997
COMPTE DE LIAISON AMENA TAKAFUL	2 384
COMPTE DE LIAISON ETTAKEFULIA	1 838
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	22 671
	11 680 972

(b) Le solde de ce poste s'élève à 1 022 709 DT au 31/12/2014. Il représente les 50 % des créances inter-compagnies transférées par la coopérative à l'AMI qui seront récupérées par l'AMI suite à l'accord conclu avec les compagnies concernées. Le montant restant (soit 50%) a été constaté parmi les pertes de l'exercice. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	465 670
▪ COMAR	113 508
▪ GAT	96 237
▪ MAE	76 619
▪ CARTE	32 332
▪ CTAMA.MGA	21 174
▪ DAHMAN.UAP	354
▪ MAGHREBIA	137 035
▪ LLOYD	74 981
▪ SALIM	4 802
	1 022 709

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 791 194 DT au 31/12/2014 contre 3 292 027 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 499 167 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ AFRICA RE	16 501	65 590	-49 089
▪ WAULBAUM	121429	0	121 429
▪ NASCO	162 332	127 420	34 912
▪ BEST RE	2931375	2846375	85 000
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	279 422	167 115	112 307
▪ HANNOVERLIFE	270 383	80 411	189 972
▪ LABUAN RE	263	0	263
▪ ARAB AFRICAIN	4635	262	4 373
Total	3 791 194	3 292 027	499 167

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 275 257 DT au 31/12/2014 contre 2 236 244 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 1 039 013 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Personnel	495 933	451 502	44 431
▪ Etat impôts et taxes (a)	1 059 733		1 059 733
▪ Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 396	1 134 396	0
▪ Autres débiteurs	17 443	24 221	-6 778
▪ Compte d'attente	567 752	626 125	-58 373
Total	3 275 257	2 236 244	1 039 013

(a) Ce solde représente le crédit d'impôt au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Retenues à la source sur les placements	1 333 894
Impôt sur les bénéfices de 2014	-274 161
Crédit d'impôt au 31/12/2014	1 059 733

(b) Le solde entre les comptes débiteurs divers ITTIHAD et créditeurs divers ITTIHAD qui s'élève 503.098 D a été totalement provisionné. Ce montant se détaille comme suit :

460000330	SINISTRE GROUPE ITTIHAD	815 882
460006021	RENTE ITTIHAD	-159 071
460009103	DETTE IMP ARABEDES ITTIHAD	29 196
460009226	HONORAIRE AVOCAT ITTOHAD	58 635
460009470	DETTE CNSS ASS ITTIHAD	389 048
460532080	DEBITEUR DIVERS BT ITTIHAD	710
		1 134 399
450005101	CONSIGNATION ITTIHAD	145 083
450005316	CH IMPAYE ITTIHAD	153 613
450076065	INTERET CH IMPAYE	1 329
450231600	PLACEMENTS ITTIHAD	150 000
450410130	SOLDE BEST RE ITTIHAD	56 978
450410160	SOLDE HANNOVER ITTIHAD	43 429
450410210	SOLDE MAFR RE ITTIHAD	10 948
450410315	SOLDE CONVERIUM ITTIHAD	59 501
450410320	SOLDE SCOR ITTIHAD	5 198
450532026	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD	12 819
450532050	CREDITEUR DIVERS ITTIHAD BIAT	2 800
		-631 302
	Solde au 31/12/2014	503 098

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 9 076 952 DT au 31/12/2014 contre 6 790 999 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 285 955 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Effets et chèques en caisses (a)	3 336 835	1 814 626	1 522 209
▪ Banques AMI	5 131 350	4 367 604	763 746
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (b)	608 767	608 767	0
Total	9 076 952	6 790 997	2 285 955

(a) Les effets et chèques en caisses sont provisionnés pour un montant de 648 821 D au 31/12/2014

(b) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI totalement provisionné au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
▪ Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
▪ Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 4 804 752 DT au 31/12/2014 contre 4 905 019 DT au 31/12/2013, soit une diminution de 100 267 DT.

AC722 – Autres charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent à 1 619 657 D au 31/12/2014 et représentent les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbés sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme, soit en octobre 2014.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2014 s'élève à 134 971 D.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 6 063 327 DT au 31/12/2014 contre 3 996 052 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 2 067 275 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	5 535 088
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	528 239
Total	6 063 327

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2014 avant affectation retraité	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Modification comptable	Résultat 2014	Situation au 31/12/2014
Fonds commun	6 503 402	-6 503 402			-	0
Capital social			13 220 560			13 220 560
Prime émission	0	-	19 914 580		-	19 914 580
Autres compléments d'apports	0	-	4 814 942		-	4 814 942
Report à nouveau (1)	-27 829 204	-8 943 496	-		-	-36 772 700
Résultat de l'exercice	-8 943 496	8 943 496	-		5 786 784	5 786 784
Total	-30 269 298	-6 503 402	37 950 082	0	5 786 784	6 964 166

(1) Le report à nouveau totalise 36.772.699 D au 31/12/2014. Ce compte enregistre les déficits antérieurs provenant notamment des provisions régularisées en 2014 notamment suite à l'action d'audit approfondi. Ces provisions ont été rattachées aux exercices d'origine de 2011 à 2013. Les reports à nouveau se répartissent comme suit :

Libellés	Montant
Provision pour sinistres à payer 2011	24 504 799
Provision pour sinistres à payer 2012	366 889
Provision pour sinistres à payer 2013	7 281 006
Provision pour dépréciation soldes ITTIHAD	1 111 865
Provision pour indemnité de départ à la retraite	952 013
Résultats reportés 2013 avant correction	2 957 517
Résultat de 2013 avant correction	-401 389
Total	36 772 700

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 145 997 DT au 31/12/2014 contre 1 002 013 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 143 984 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013 retraité	Variation
▪ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 095 997	952 013	143 984
▪ Provision pour risques fiscal et social	50 000	50 000	0
Total	1 145 997	1 002 013	143 984

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 274 748 220 DT au 31/12/2014 contre 268 282 956 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 6 465 264 DT détaillée comme suit :

Désignations		31/12/2014	31/12/2013 retraité	Variation
▪ Provision pour primes non acquises (*)	(*)	39 773 244	40 758 836	-985 592
▪ Provision mathématique vie (a)	(a)	27 051 497	26 744 691	306 806
▪ Provision pour sinistres à payer vie		4 319 009	3 295 057	1 023 952
▪ Provision pour sinistres à payer non vie (*)	(*)	203 528 650	196 949 358	6 579 292
▪ Provision pour PB et ristournes vie		75 820	0	75 820
▪ Provision pour risques en cours		0	535 014	-535 014
Total		274 748 220	268 282 956	6 465 264

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2014 :

Branche	Montant
Incendie	961 348
Transport	1 317 677
Risques divers	1 970 385
Risques spéciaux	172 542
Automobile (sinistres corporels)	167 148 264
Automobile (sinistres matériels)	30 429 552
Groupe	1 528 882
Total	203 528 650

La provision pour sinistres à payer corporels qui s'élève à 167 148 264 DT au 31/12/2014, s'analyse comme suit :

	Montant
Provision pour sinistres à payer (auto corporels) dossier/dossier	144 615 056
IBNR	11 598 275
Chargement de gestion	10 934 933
Provision pour sinistres à payer	167 148 264

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 256 153 DT pour passer à 4 573 101 DT au 31/12/2014 contre 4 829 254 DT au 31/12/2013.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	836 085	794 326	41 759
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	3 737 016	4 034 928	-297 912
Total	4 573 101	4 829 254	-256 153

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 061 634 DT au 31/12/2014 contre 1 598 048 DT au 31/12/2013, soit une diminution de 536 414 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 4 500 202 DT au 31/12/2014 contre 3 766 611 DT au 31/12/2013, soit une augmentation de 733 591 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	81 400	74 400	7 000
▪ Etat, impôt et taxes	3 035 530	2 394 365	641 165
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
▪ Autres crédoeurs divers	751 970	666 544	85 426
Total	4 500 202	3 766 611	733 591

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 640 544 DT en 2013 à 1 729 511 DT en 2014, soit une augmentation de 88 967 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
▪Provision pour congés payés	652 781	456 825	195 956
▪Charges à payer	1 076 730	1 116 689	-39 959
▪Amort. Diff / prix de remboursement		13 641	-13 641
▪Intérêts précompte UBCI Tunis		53 389	-53 389
Total	1 729 511	1 640 544	88 967

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2014 la somme nette de réassurances de 117 523 935 DT contre 106 356 384 DT en 2013 soit une variation nette de 11 167 550 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Primes émises et acceptées	119 624 004	-3 127 419	116 496 585	109 305 428	7 191 157
Variation de la PPNA	985 591	41 759	1 027 350	-2 949 043	3 976 393
Total	120 609 595	-3 085 660	117 523 935	106 356 385	11 167 550

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 934 520 DT en 2013 à 8 487 739 DT en 2014 soit une variation positive de 3 553 219 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 85 300 390 DT en 2014 contre 91 078 534 DT en 2013 soit une variation positive de 5 778 144 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013 retraitées	Variations nettes
Sinistres payés	-79 685 926	1 119 480	-78 566 446	-79 147 121	580 675
Variation de la PSAP	-6 579 292	-154 652	-6 733 944	-11 931 413	5 197 469
Total	-86 265 218	964 828	-85 300 390	-91 078 534	5 778 144

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 468 529 en 2013 à 536 414 DT en 2014 et représente la reprise de la provision pour risques en cours constatée en 2013.

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 36 449 493 DT en 2014 contre 30 765 812 DT en 2013 soit une augmentation de 5 683 681 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013 retraitées	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-13 513 992		-13 513 992	-12 673 011	-840 981
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-89 466		-89 466	478 675	-568 141
▪ Frais d'administration	-23 393 007		-23 393 007	-19 072 454	-4 320 553
▪ Commissions reçues des réassureurs		546 972	546 972	500 978	45 994
Total	-36 996 465	546 972	-36 449 493	-30 765 812	-5 683 681

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 667 773 DT nettes de réassurances en 2013 à 3 638 342 DT nettes de réassurances en 2014 soit une diminution nette de 2 029 431 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 877 774 DT en 2013 à 1 368 979 DT en 2014 soit une augmentation de 491 205 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 2 003 285 DT en 2014 contre 1 529 940 DT en 2013 soit une augmentation nette de 473 345 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
Sinistres payés	-1 522 616	505 002	-1 017 614	-843 892	-173 722
Variation de la PSAP	-1 023 952	38 281	-985 671	-686 048	-299 623
Total	-2 546 568	543 283	-2 003 285	-1 529 940	-473 345

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -2 200 648 DT en 2013 à -171 810 DT en 2014 soit une variation positive de 2 028 838 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 396 667 DT en 2014 contre 1 604 984 DT en 2013 soit une diminution de 208 317 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2014	Cessions 2014	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-717 628		-717 628	-919 051	201 423
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-10 801		-10 801	-13 357	2 556
▪ Frais d'administration	-833 388		-833 388	-870 722	37 334
▪ Commissions reçues des réassureurs		165 150	165 150	198 146	-32 996
Total	-1 561 817	165 150	-1 396 667	-1 604 984	208 317

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 158 518 DT en 2013 à 207 682 DT en 2014 soit une augmentation de 49 164 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de -10 080 740 DT en 2013 retraité à 4 787 865 DT en 2014 soit une variation positive de 14 868 607 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 1 052 185 DT en 2013 retraité à 1 227 877 DT en 2014 soit une augmentation de 175 692 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 6 125 658 DT en 2013 à 10 058 087 DT en 2014 soit une variation positive de 3 932 429 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 1 106 238 DT en 2013 contre 1 525 873 DT en 2014 soit une variation positive de 419 635 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 24 226 395 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
CHNV43 Frais d'administration non vie	23 393 007
CHV43 Frais d'administration vie	833 388
Total	24 226 395

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2014
Salaires et compléments de salaires	9 062 079
Charges sociales	1 673 493
Autres charges	163 202
Total charges du personnel	10 898 774
STEG, SONEDE, Carburant	392 132
Imprimés et fournitures	260 906
Loyers	326 907
Entretien et réparation	213 496
Assurances	601 297
Honoraires	835 352
Contribution organismes professionnels	482 695
Formation et séminaires	63 501
Publicités	769 782
Missions et réceptions	193 343
Subventions	468 273
Frais de poste et de télécommunication	184 207
Impôts et taxes	2 607 912
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 805 508
Perte sur créances antérieures	1 022 709
Autres frais généraux	99 601
Total frais par nature	24 226 395

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 14 231 620 D en 2014

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Désignation	Montant
- Tunis	61 485 120
- Sfax	16 868 034
- Sousse	21 539 939
- Bizerte	11 340 907
- Gabès	12 651 336
Total	123 885 336

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2014 se présente comme suit :

Désignation	2014
- Trésorerie au début de l'exercice	6 790 999
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-24 183 393
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-4 043 742
- Trésorerie provenant des activités de financement	30 513 088
Total	9 076 952

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation	2014
▪ Effets et chèques en caisses	3 336 835
▪ Banques AMI	5 131 350
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767
Total	9 076 952

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2014
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2014

Tunis, le 06 juillet 2015

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 294.722.832 DT et un résultat bénéficiaire net de 5.786.784 DT, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2014 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Opinion sur les états financiers

6- A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il est mentionné dans la note aux états financiers AC612, les rapprochements des soldes des créances sur les agences et succursales ne sont pas encore achevés. Les écarts éventuels ne risqueraient pas d'être significatifs.
- Comme il est mentionné dans la note sur les principes comptables (C10), l'AMI est entrée dans le champ d'application de l'IS à partir de l'année 2014. Selon une réponse reçue de l'administration fiscale, les déficits antérieurs reportables sont imputables sur les bénéfices des années suivantes dans la limite des délais de prescription. Il s'agirait donc de gains d'impôts futurs à réaliser dans l'année où leur déduction fiscale serait effectuée.

L'actif d'impôt différé résultant de ces reports déficitaires n'a pas été comptabilisé en raison de l'adoption de la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation de la charge d'impôt sur le résultat. La norme internationale IAS 12, qui n'a pas encore d'équivalent en Tunisie, recommande la méthode du report d'impôt qui prévoit la prise en compte de la fiscalité différée.

Vérifications spécifiques

8- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

9- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

10- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Emna Rachikou

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Abdellatif ABBES

Tunis, le 06 juillet 2015

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2014

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2014

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2014 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2014

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

- AMI est locataire d'un immeuble sis à l'avenue de Carthage, dont les 2^{ème} et 3^{ème} étages sont occupés par l'UGTT .Le loyer trimestriel de cet immeuble HT s'élève à 8 180 DT (HT)
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement sis à l'avenue de Paris, qui est pris en location par AMI pour 1 060 DT HT de loyer trimestriel.

- De son côté, l'AMI occupe un espace sis à l'avenue «Ali Darghouth», propriétaire de l'UGTT, qu'elle utilise pour la conservation de ses archives.

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

- ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice clos précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- Avance en compte courant accordée par l'AMI à la société GMP en date du 22 octobre 2013. Cette avance d'un montant de 80 000 DT est remboursable intégralement à l'expiration d'une période de deux ans et moyennant une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 ainsi que la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe :
 - Des indemnités brutes annuelles de 76 253 DT,
 - La prise en charge par l'AMI du salaire et des avantages servis par le comité général des assurances suite à la correspondance du 14/12/2012, les montants bruts refacturés par le CGA en 2014 totalisent 41 652 DT
 - une voiture de fonction,
 - des bons d'essence (200 Litres par mois)
 - la prise en charge des frais de Téléphone, à concurrence de 100 D par mois

Au total, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un montant brut annuel en 2014 de 117 905 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont perçoivent des jetons de présence dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/12/2014 qui est de 7 200 DT par an.
3. Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 7 200 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la société en 2014 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 36 200 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ **Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE**
Emna RACHIKOU

■ **Cabinet UNION AUDIT TUNISIE**
Abdellatif ABBES

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 18 août 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI et Mr Hichem CHEKIR.

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2014
(Unité en DT)

Actif	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	317 485	163 283	163 283
Créances sur les Etablissements Bancaires	2	25 322 278	31 482 003	31 482 003
Créances sur la Clientèle	3	181 625 145	170 995 476	171 998 558
Concours à la clientèle		109 820 194	109 386 127	109 386 127
Crédits sur ressources spéciales		146 402 808	107 209 673 (*)	108 212 755
Provisions et agios réservés		(74 597 857)	(45 600 324)	(45 600 324)
Portefeuille d'Investissement	4	2 681 133	2 360 394	2 360 394
Valeurs Immobilisées	5	475 946	785 061	785 061
Immobilisations corporelles		2 010 616	2 112 984	2 112 984
Amortissements Immobilisations corporelles		(1 565 994)	(1 403 722)	(1 403 722)
Immobilisations incorporelles		236 992	251 548	251 548
Amortissements Immobilisations incorporelles		(205 668)	(175 749)	(175 749)
Autres Actifs	6	9 212 116	2 198 054	2 195 462
Comptes d'attente & de régularisation (A)		7 996 886	1 562 077	1 562 077
Autres (A)		1 215 230	635 977 (*)	633 385
Total actif		219 634 103	207 984 271	208 984 761
Passif				
		31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	7	349 638	343 573	343 573
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	8	7 603 345	3 957 013	3 957 013
Emprunts et Ressources Spéciales	9	150 699 435	124 636 017	124 636 017
Autres Passifs	10	3 283 554	2 571 995	2 571 995
Provisions pour passifs et charges		190 980	148 530	148 530
Compte d'attente & de régularisation (P)		938 271	1 070 299	1 070 299
Autres (P)		2 154 303	1 353 166	1 353 166
Total passif		161 935 972	131 508 598	131 508 598
Capitaux propres				
Capital		100 000 000	100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		11 690 783	8 304 975	8 304 975
Résultats Reportés		(30 924 716)	(19 314 330)	(19 314 330)
Modifications comptables affectant les résultats reportés		(1 000 490)	-	-
Résultat de l'Exercice		(22 163 350)	(12 610 876) (*)	(11 610 386)
Total capitaux propres	11	57 698 131	76 475 673	77 476 163
Total passif et capitaux propres		219 634 103	207 984 271	208 984 761

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES		31/12/2014	31/12/2013
HB 4 - Engagements de financement donnés	12	27 198 229	30 443 590
HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés		21 927 067	24 717 468
HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC		5 271 162	5 726 122
HB 5 - Engagements sur titres		2 048 798	2 048 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		29 247 026	32 492 388
ENGAGEMENT RECUS		31/12/2014	31/12/2013
HB 6 - Engagements de financement reçus	13	51 605 344	23 168 956
HB 7 - Garanties reçues		149 054 981	126 356 598
HB 7a - Garanties reçues de l'Etat		8 314 550	7 417 529
HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance		81 357 951	65 980 861
HB 7c - Garanties reçues de la clientèle		59 382 480	52 958 208
TOTAL ENGAGEMENTS RECUES		200 660 325	149 525 554

Etat de résultat

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(Unité en DT)

Produits d'exploitation bancaire	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Intérêts et revenus assimilés	15	8 265 541	8 135 283	9 138 365
Opérations avec les établissements bancaires & financiers		841 986	487 957	487 957
Opérations avec la clientèle		7 423 555	7 647 326 (*)	8 650 408
Commissions (en produits)	16	1 150 974	446 946	446 946
Total Produits d'exploitation Bancaire		9 416 515	8 582 228	9 585 311
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	17	3 716 135	2 876 092	2 876 092
Commissions encourues	18	977 321	708 015	708 015
Total Charges d'exploitation Bancaire		4 693 456	3 584 107	3 584 107
Produit net bancaire		4 723 059	4 998 121	6 001 204
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(19 573 399)	(11 757 876)	(11 757 876)
Dotations aux provisions (ou reprises) et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		288 439	(717 621)	(717 621)
Autres produits d'exploitation	20	119 895	1 328 717	1 328 717
Frais de personnel	21	(5 677 767)	(4 607 718)	(4 607 718)
Charges générales d'exploitation	22	(1 677 692)	(1 582 877)	(1 582 877)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(294 999)	(255 698)	(255 698)
Résultat d'exploitation		(22 092 464)	(12 594 951)	(11 591 869)
Solde en gains (ou pertes) provenant des Autres éléments ordinaires	23	(51 582)	1 549	1 549
Résultat avant impôt		(22 144 046)	(12 593 403)	(11 590 320)
Impôt sur les bénéfices		(19 304)	(17 473) (*)	(20 066)
Résultat net de l'exercice		(22 163 350)	(12 610 876)	(11 610 386)
Résultat net avant modifications comptables		(22 163 350)	(12 610 876)	(11 610 386)
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		(1 000 490)	(1 752 488)	(1 752 488)
Résultat net après modifications comptables		(23 163 840)	(14 363 364)	(13 362 874)

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(Unité en DT)

Activités d'exploitations	Notes	31/12/2014	31/12/2013
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		7 145 502	6 957 248
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 742 630)	(4 253 435)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		6 065	(288 137)
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(23 851 826)	(29 929 451)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		876 757	(67 280)
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		2 884 456	1 059 705
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 736 351)	(4 029 993)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		287 097	4 323 435
9- Impôt sur les sociétés		-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		(25 132 096)	(26 227 909)
Activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	(100 000)
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(12 658)	(58 558)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(12 658)	(158 558)
Activités de financement			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		19 137 346	55 030 800
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		19 137 346	55 030 800
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(6 007 408)	28 644 334
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		31 645 286	3 000 952
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	24	25 637 877	31 645 286

Notes aux états financiers

Note 1 : Présentation de la Banque et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray -Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à **50 000 000 DT**, le capital social a été porté à **100 000 000 DT** divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

1-2 Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Faits marquants de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

L'année 2014, a été marquée par les faits suivants :

Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2014 la somme de **283 503 636 DT** (dont **27 198 229 DT** hors bilan) contre **248 042 473 DT** pour 2013 (dont **30 443 590 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **14,29%**.

La banque a signé le 20 juin 2014 avec le Ministère de l'Economie et des Finances - SEDCI (Secrétariat de l'Etat du Développement et de la coopération internationale) une convention sur le Fonds **INTILAKA 2** pour 15 millions de dinars, qui servira au financement des fonds propres des promoteurs pour la création des PME aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt 0%
- Délai de grâce : 3 ans
- Durée : 8 ans
- Commission de garantie : 3% du montant du prêt participatif.

La banque a reçue le 29/01/2014 un rallongement du contrat de prêt FADES auprès du Secrétariat de l'Etat du Développement et de la Coopération Internationale pour 20 millions de dollars appelé FADES II pour les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 20 millions USD
- Délai de grâce : 3 ans à compter du premier tirage

- Périodicité : semestrielle (01/06 et 01/12)
- Taux d'intérêt : 2%
- Couverture contre risque de change au taux de 2% : Tunis-Ré

Les capitaux propres de la banque à fin juin 2014 ont été marqués par une modification comptable suite à une majoration des produits d'exploitation de la banque au niveau des créances à la clientèle au 31/12/2013 d'un montant net d'impôt de **1 000 490 DT** venant des intérêts courus non échus à cette même date.

Les états financiers de l'exercice 2013 ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

Une mission d'inventaire initiée par la banque dans le cadre des travaux d'inventaire de fin d'exercice, réalisée par un cabinet externe et qui a porté sur les caisses, le stock des fournitures, les immobilisations, le portefeuille des traites et les garanties.

- Un premier rapport livré en janvier 2015 et qui a porté sur le stock de fourniture inventorié au 31.12.2014 présentant une valeur globale de **83 102 DT**. (voir Note IV-A-6).
- Un deuxième rapport livré en avril 2015 et qui a porté sur les caisses dont les étapes se détaillent comme suit :
 - Inventaire physique réalisé du 22/12/2014 au 31/12/2014
 - Une remise à zéro des soldes physiques enregistrés
 - Un Rapprochement des résultats d'inventaire aux données comptables au 31/12/2014. Des écarts positifs entre le solde comptable des caisses et les PV d'inventaire non expliqué ont été virés dans un compte « Débiteurs divers » pour **693 DT** et constater une provision pour dépréciation pour une valeur de **260 DT** (voir Note IV-C-5). Des écarts négatifs entre les soldes comptables des caisses et des PV d'inventaires ont été virés dans un compte « Créiteurs divers » et seront l'objet d'une extourne au 01/01/2015.
- Un troisième rapport livré en avril 2015 et qui a porté sur les immobilisations dont les travaux d'inventaire ont dégagé ce qui suit :
 - Des immobilisations en exploitation qui nécessitent la mise en place d'une procédure de gestion
 - Des immobilisations hors exploitation mises en rebus pour valeur de **60 462 DT**
 - Des immobilisations abandonnées dé-comptabilisées des comptes de la Banque
 - Certaines dépenses à caractère de charge non inventoriées physiquement, ont été comptabilisées au niveau des comptes d'immobilisations ont fait l'objet d'apurement des comptes d'immobilisations, une perte de **753 DT**
 - Des immobilisations non identifiées physiquement ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour une valeur de **15 524 DT**.
 - Des immobilisations non reconstituées, ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour une valeur de **14 449 DT**.
 Soit l'impact global des ajustements proposés sur le résultat de l'exercice de 2014 s'élève à **91 188 DT**.

Note 3 : Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la BFPME pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien (DT).

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe B2), les actifs préoccupants (classe B3) ou les actifs compromis (classe B4), au sens de la même circulaire, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

4-3-2 Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la BFPME correspond au taux minimal par classe de risque, tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

Classes	Antériorité des impayés	Taux de la provision
A	Absence d'impayés	0%
B1	Inférieur à 90 jours	0%
B2	Compris entre 90 et 180 jours	20%
B3	Compris entre 180 et 360 jours	50%
B4	Supérieur à 360 jours	100%

Les critères susvisés sont atténués par la prise en compte d'autres critères retenus pour la classification et qui peuvent être résumés comme suit :

- Baisse sensible de l'endettement du client durant le trimestre;
- Événements survenus postérieurement à la date de clôture et ayant un impact significatif sur l'appréciation des risques encourus par la banque sur sa clientèle.

4-3-3 Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement et des revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, mais non détenus à des fins de contrôle ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

a) Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

b) Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que la Banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

c) Titre représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. À défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées, au niveau de l'état de résultat, sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

d) Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

4-3-4 Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

4-3-5 Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux, ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations de la Banque sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels	:	33,33%
- Matériel de transport	:	20%
- Matériel informatique	:	33,33%
- Équipements de bureaux	:	10%
- Matériel de communication	:	10%
- Agencements, aménagements et installations	:	10%

4-3-6 Avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel de la BFPME sont essentiellement à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les montants des cotisations encourues au titre de l'exercice, au titre des régimes de base et complémentaire de sécurité sociale et du régime relatif à la réparation des accidents de travail, sont constatés en charges.

Par ailleurs, en application de la convention collective des banques, les employés de la BFPME ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La banque comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

4-3-7 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas, ainsi, prise en compte.

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédent d'impôt reporté) et passifs (impôt sur les sociétés dû au titre de la période) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5 : Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

I- Notes au bilan

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

		(En DT)	
		31/12/2014	31/12/2013
Caisses (*)	1-1	-	1 791
Avoirs, en dinars, à la BCT		317 485	161 492
Total		317 485	163 283

1-1 Le solde des caisses au 31/12/2014 a été ramené à zéro pour les besoins d'inventaire. (Voir §5 Faits marquants de la période.)

2. Créances sur les établissements bancaires

		(En DT)	
		31/12/2014	31/12/2013
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	2-1	20 651 885	23 150 000
Créances sur les établissements bancaires	2-2	4 670 393	8 332 003
Total		25 322 278	31 482 003

2-1 Ce solde est composé d'un placement à terme de **14 200 000 DT**, d'un placement au jour le jour de **6 450 000 DT** chez la BNA et des créances rattachées sur le marché interbancaire pour **1 885 DT**.

2-2 Ce solde est composé des comptes courants de la BFPME ouverts auprès des établissements bancaires (dont **1 685 266 DT** relatif au compte courant STB JICA).

En effet, les états de rapprochements bancaires de la BFPME font apparaître des suspens bancaires antérieurs à l'exercice 2014 qui ne sont pas encore apurés. Ils se détaillent comme suit :

		(En DT)
Opérations exécutées par la banque non comptabilisées par la BFPME		
Encaissements		68 459
Décaissements		46 172
Opérations comptabilisées par la BFPME non exécutées par la banque		
Décaissements		1275
Encaissements		10 963

3. Créances sur la clientèle

(En DT)

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Créances sur ressources ordinaires	109 820 194	109 386 127	109 386 127
Principal	90 925 892	95 186 869	95 186 869
Intérêts	18 843 196	14 134 974	14 134 974
Commissions d'engagement	51 106	64 284	64 284
Créances sur ressources spéciales	146 402 808	107 209 673	108 212 755
Principal	137 545 962	101 190 517	101 190 517
Intérêts (*)	8 736 499	5 811 456	6 814 538
Commissions d'engagement	120 348	207 700	207 700
Total brut des créances sur la clientèle	256 223 002	216 595 800	217 598 882
A déduire couverture	(74 597 857)	(45 600 324)	(45 600 324)
Provisions sur une base individuelle	(37 624 077)	(21 233 575)	(21 233 575)
Provisions sur créances annulées	(158 289)	-	-
Provisions sur une base collective 3-1	(3 374 731)	(3 829 341)	(3 829 341)
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	(7 636 984)	(4 213 641)	(4 213 641)
Agios réservés	(25 803 776)	(16 323 767)	(16 323 767)
Total net des créances sur la clientèle	181 625 145	170 995 476	171 998 558

(*) Les intérêts au 31 décembre 2013 ont été retraités suite à une correction d'erreur au niveau des intérêts courus et non échus de la ligne FADES.

Le tableau suivant retrace les engagements bilantiels et hors-bilan de la BFPME au 31 décembre 2014 ainsi pour les provisions et les agios réservés s'y attachant :

	A	B1	B2	B3	B4	Total
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs Incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir sur ressources ordinaires	4 554 591	8 429 220	1 111 210	2 076 509	27 113 041	43 284 571
Principal à échoir sur ressources spéciales	36 282 929	36 418 078	1 535 203	9 024 978	37 698 817	120 960 005
Impayés en principal	67 322	2 398 942	232 747	1 797 841	59 798 574	64 295 426
Impayés en intérêts	20 572	570 516	89 552	500 234	25 059 832	26 240 706
Impayés en commissions d'engagement	7 484	44 826	644	209	87 174	140 337
Intérêts et CE courus et non échus	338 520	448 605	22 427	82 177	492 634	1 384 364
Engagements Bilantiels (*)	41 271 418	48 310 187	2 991 783	13 481 948	150 250 072	256 305 408
Engagements Hors Bilan	14 299 860	8 420 409	90 325	560 427	3 827 207	27 198 228
Total des engagements	55 571 278	56 730 596	3 082 108	14 042 375	154 077 279	283 503 636
Agios réservés	(8 201)	(522 516)	(93 570)	(519 835)	(24 659 654)	(25 803 776)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(170 458)	(1 927 832)	(34 737 751)	(36 836 041)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	-	(9 408)	(778 628)	(788 036)
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(7 636 984)	(7 636 984)
Total de la couverture	(8 201)	(522 516)	(264 028)	(2 457 075)	(67 813 017)	(71 064 837)
Engagements nets	55 563 077	56 208 080	2 818 080	11 585 300	86 264 262	212 438 800
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,09%	4,96%	54,35%	
				60,39%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,57%	17,50%	39,06%	
				37,05%		

(*) Ce total issu de la base de données des risques dégage par rapport aux données comptables un écart non justifiés de **82 406 DT**.

Une augmentation de la part des créances classées (+11,25%) pour atteindre 60,39% contre un niveau de 49,14% au titre de l'exercice 2013.

3-1 Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-20 du 06 décembre 2012, la BFPME a constitué, sur le résultat de 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Pour l'évaluation du nouveau montant des provisions collectives, la BFPME a recouru à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 publiée par la Banque Centrale de Tunisie en date du 06 décembre 2012 et applicable à partir de l'exercice 2012.

La provision collective au titre de l'exercice 2014 s'élève à **3 375 KDT**, en effet la BFPME a constaté une reprise sur provision collective pour un montant de 454 KDT par rapport à la provision constituée en 2013 qui s'élève à **3 829 KDT** :

Groupes de créances homogènes	Engagements (0 et 1) 2014	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	En (DT)
						Provision collective 2014
Crédits d'investissement :	101 099 835			19 838 827		3 157 709
- Agriculture	6 658 104	14,84%	1,000	987 904	21,74%	214 729
- Autres industries	3 350 007	26,76%	1,000	896 456	25,00%	224 114
- Autres services	15 152 295	22,15%	1,000	3 356 205	25,00%	839 051
- Bâtiments et travaux publics BTP	1 449 221	32,90%	1,158	551 980	22,47%	124 030
- Industries manufacturières	74 490 208	18,86%	1,000	14 046 282	12,50%	1 755 785
Relations FOPRODI-RICTIC :	4 155 038			868 087		217 022
- Autres industries	68 750	26,76%	1,000	18 397	25,00%	4 599
- Autres services	486 735	22,15%	1,000	107 811	25,00%	26 953
- Bâtiments et travaux publics BTP	328 250	32,90%	1,158	125 024	25,00%	31 256
- Industries manufacturières	3 271 303	18,86%	1,000	616 855	25,00%	154 214
Prêts participatifs / Fonds Suisse QFF	7 047 000	-	-	-	-	-
Total engagement de la classe 0 et 1	112 301 873			20 706 914		3 374 731

Le calcul de la provision collective passe par quatre étapes :

- a) Répartition des engagements de la Banque par secteur d'activité
- b) Détermination du taux de migration moyen

$$TMgi = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

c) Calcul du facteur scalaire

Chaque TMgi sera ajusté par un coefficient multiplicateur dit « Facteur Scalaire - FSgi » pour tenir compte de l'impact de la conjoncture exceptionnelle observée en 2014.

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2013}}$$

d) Estimation du taux de provisionnement

Cette étape consiste à déterminer le taux de provisionnement moyen observé durant les deux années antérieures pour chaque groupe de créances (TPgi). Ainsi, le montant de la provision collective est calculé comme suit :

$$\text{Provision collective (gi)} = [\text{Engagements (gi) 2013} \times \text{TMgi} \times \text{FSgi}] \times \text{TPgi}$$

4. Portefeuille d'investissement

Titres de participations	31/12/2014	31/12/2013
"SPCS"	500 000	500 000
"SODINO"	1 200 000	1 200 000
"SODEK"	548 798	548 798
"FONS IRADA LE KEF"	400 000	400 000
"FONS IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
"SODESIB"	200 000	200 000
"CITECH SBZ"	50 000	50 000
"SCIT KEF"	50 000	50 000
Total des titres de participation	3 348 798	3 348 798
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(699 964)	(988 404)
Emprunt obligataire	32 300	-
Total net	2 681 133	2 360 394

La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives d'une valeur nominale de 100 DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

5. Valeurs immobilisées

Le tableau des immobilisations et amortissements se présente comme suit :

Libellés	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	MMB	Matériel de communication	AAI	Charges reportées	Immob en cours	Provisions pour dépréciation	Total
Coût d'acquisition										
Au 31/12/2013	214 442	658 812	598 722	494 879	85 791	274 780	26 098	11 008		2 364 532
+ Acquisitions	462		8 698	22 321	684	1 099		67		33 330
- Sorties Immobilisations suite à la mission d'inventaire	(15 085)		(10 266)	(1 491)		(123 836)				(150 678)
+ Constatation Immobilisations suite à la mission d'inventaire			77	305	42					424
Au 31/12/2013	199 819	658 812	597 231	516 014	86 517	152 043	26 098	11 075		2 247 608
Amortissement et Provisions										
Au 31/12/2013	149 651	587 082	454 839	230 526	12 778	118 497	26 098			1 579 471
Dotations de l'exercice	16 151	58 481	64 979	49 673	8 734	74 267			43 742	316 027
Régularisations						(123 836)				(123 836)
Au 31/12/2014	165 802	645 563	519 818	280 199	21 512	68 928	26 098		43 742	1 771 662
VNC au 31/12/2014	34 017	13 249	77 413	235 815	65 005	83 115		11 075		475 946

Les acquisitions des immobilisations de l'exercice 2014 porte principalement sur du matériel informatique pour **7 814 DT** (serveurs + imprimante) et du mobilier de bureau **21 630 DT** (Chauffage 2000W, Aspirateur, Destructeur de papiers, 17 Climatiseurs Split (3 pour le siège et 14 pour les BR), Lecteur code à barre).

Des provisions pour dépréciations ont été constatées au niveau des valeurs immobilisés suite à l'inventaire physique engagé en 2014 (voir §5 Faits marquants de la période).

6. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à **9 212 116 DT** contre **2 198 054 DT** à fin 2013, il se détaille comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Comptes d'attente & de régularisation		7 996 886	1 562 077	1 562 077
- Charges constatées d'avance		44 619	36 711	36 711
- Produits à recevoir		9 414	17 514	17 514
- Perte sur contrats de couverture à terme	6-1	7 924 500	1 489 500	1 489 500
- Compte d'attente	6-2	18 353	18 353	18 353
Autres		1 215 230	635 978	633 385
- Commissions d'étude et de gestion à recevoir	6-3	169 340	159 909	159 909
- Provisions sur Commission d'étude		(44 960)	(31 535)	(31 535)
- Crédit d'impôt sur les sociétés		191 097	185 882	183 289
- Personnel (avance sur salaire)	6-4	389 452	318 199	318 199
- Débiteurs divers	6-5	427 198	3 523	3 523
- Fournitures et autres matières consommables (6)	6-6	83 102	-	-
Total		9 212 116	2 198 054	2 195 462

6-1 Il s'agit d'une perte de change couverte par un instrument financier sur la ligne FADES, il s'agit de la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (30.0000 USD) au taux de 1,8612 par rapport à 1,5970 au 31/12/2013.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la compagnie de réassurances « Tunis-Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change(pertes ou profits) sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec « Tunis-Ré », contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

6-2 Le compte d'attente est composé par **16 367 DT** soit la quote part de la STB dans les créances recouvrées par la BFPME et de **1 986 DT** qui est un ajustement des soldes des caisses aux 31/12/2013.

6-3 Les commissions d'étude et de gestion représentent les sommes perçues par la BFPME suite à l'examen des demandes de financement présentées par les promoteurs. Ces commissions sont prélevées lors du 1^{er} déblocage. A défaut, ces commissions seront payées directement par les clients.

6-4 Il s'agit des prêts à court termes et avances accordés au personnel non encore retenus au 31 décembre 2014.

6-5 Le solde de cette rubrique est constitué d'une avance reçu de « l'ICD » suivant le contrat conclu en date du 02 Janvier 2013 qui consiste à une partenariat avec la banque pour le transfert de son savoir faire dans l'activité de financement des petites et moyennes entreprises en Lybie . En effet la BFPME a eu recours pour l'exécution de ce projet à l'assistance technique de la société Saoudienne « SPS » qui a entamé ses travaux en Lybie depuis 2013 mais ces derniers ont été suspendus pour des raisons sécuritaires.

6-6 Il s'agit de la constatation de la valeur du stock des fournitures inventoriés au 31 décembre 2014.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Fonds Souk Ettanmia USA	1 712	1 712
Fonds Souk Ettanmia	347 926	341 861
Total	349 638	343 573

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Souk Ettanmia, découlant de l'accord entre l'Etat Tunisien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la BFPME a été désignée comme intermédiaire financier. Dans ce sens, la BFPME reçoit une contribution, non producteur d'intérêt, versée dans un compte bancaire STB.

Cette contribution est destinée à financer les projets prioritaires choisis par le comité de pilotage du fond.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à **7 603 345 DT** au 31 décembre 2014, contre **3 957 013 DT** au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 92 % ; il se détaille comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	8-1	675 618	30 987
Dépôts du Fonds d'amorçage		972	442
Autres sommes dues à la clientèle (*)	8-2	6 224 173	3 339 532
Créditeurs divers (versement échéance)		507 332	510 302
Retenue de garantie 5% CDD		195 250	75 750
Total		7 603 345	3 957 013

8-1 Le compte dépôts des fonds communs de placement à risque ont connu une augmentation de **644 631 DT** suite à des opérations de rachat effectuées à la fin de l'exercice.

8-2 Ce solde représente les avances versées par la SOTUGAR au profit de la BFPME au titre des créances transférées en contentieux.

Dès le passage de la créance couverte par la Société Tunisienne de Garantie en contentieux, la BFPME lance un appel de garantie auprès de la SOTUGAR pour bénéficier d'une avance restituable de 50% de la créance impayée.

Dans le cas de recouvrement de la créance par la BFPME après la mise en œuvre de la procédure contentieuse, la banque doit restituer le montant de l'avance versée par la SOTUGAR.

En cas de perte définitive, la SOTUGAR doit verser une somme complémentaire de 25% du montant de la créance impayée à la BFPME pour atteindre un total de 75% de couverture.

9. Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales ont atteint **150 699 435 DT** au 31 décembre 2014, contre **124 636 017 DT** au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 21 % ; elles se décomposent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Ressources spéciales d'origine extérieure	130 931 905	113 457 550
Ligne italienne	8 699 340	6 566 453
Ligne espagnole	1 643 483	1 952 844
Ligne FOCRED	418 953	586 756
Ligne JBIC	9-1 47 829 898	40 946 266
Ligne Française	2 254 230	2 254 230
Ligne FADES	9-2 55 836 000	49 401 000
Ligne BIRD	10 500 000	8 000 000
Ligne BAD	3 750 000	3 750 000
Ressources spéciales d'origine budgétaire	17 878 122	9 890 094
FOPRODI	10 809 100	9 591 194
RITI	277 023	298 900
Fonds INTILAK II (*)	6 792 000	-
Dettes rattachées aux ressources spéciales	1 889 409	1 288 373
D'origine extérieure (intérêts courus)	736 320	688 979
D'origine budgétaire (intérêts courus)	1 153 088	599 394
Total	150 699 435	124 636 017

(*) Il s'agit du premier tirage sur le Fonds INTILAK II (7 500 000) net de la commission de la BFPME soit 8% TTC.

9.1 Le compte emprunt sur ressources spéciales ligne JBIC enregistre au 31 décembre 2014 une augmentation de **6 883 632 DT** par rapport à 31 décembre 2013, qui provient principalement de :

- Une augmentation des ressources de **12 466 639 DT** expliquée par les tirages effectués sur cette ligne en 2014.
- Une baisse des ressources d'un montant égal à **5 589 266 DT** relative à la tombée d'échéance en principal du 30 mars 2014 et du 30 septembre 2014.

9.2 Le compte emprunt sur ressources spéciales ligne FADES enregistre au 31 décembre 2014 une augmentation de **6 435 000 DT** par rapport au 31 décembre 2013 due à l'actualisation de l'instrument de couverture au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi un gain sur contrat de couverture.

10. Autres passifs

Le solde cumulé des autres comptes de passifs s'élève à **3 283 554 DT** au 31 décembre 2014, contre **2 571 995 DT** au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 28% il s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges	10-1	190 980	148 530
Comptes d'attente et de régularisation		938 271	1 070 299
Autres charges à payer (Loyers, Jetons de présence, Congés et primes à payer au personnel ...)	10-2	910 728	1 068 474
Commissions		27 542	1 825
Autres créditeurs		2 154 303	1 353 166
Fournisseurs		402 940	438 346
Etat, impôts et taxes		335 805	185 202
Organismes de sécurité sociale		259 210	239 937
Créditeurs divers	10-3	1 156 349	489 680
Total		3 283 554	2 571 995

10-1	Dont : Provision départ à la retraite de 156 511 DT	
10-2	Détail comme suit :	
	ESTIMATION CONGES PAYES AU 31/12/2014	376 971
	Prime pour couverture risque de change au 31/12/2014	66 645
	TFP à régulariser au titre de l'année 2011 et 2012	27 223
	Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	263 071
	Provision pour régularisation salaire DGA	84 000
	Provision pour régularisation salaire PDG	11 191
	Frais de fonctionnement siège	50 974
	Honoraire commissaire aux comptes	30 000
	Remboursement assurance groupe	652
	Total	910 728

- 10-3** Dont :
- **489 840 DT** (300000 USD*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the - Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
 - **552 000 DT** prime de bilan à payer en 2015.

11. Capitaux propres

Libellés	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux propres	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2013	100 000 000	28 464	67 440	8 304 975		(12 610 876)	(19 314 330)	76 475 673
Dons Fonds suisses et QFF				3 385 808				3 385 808
Modifications comptables (*)					(1 000 490)			(1 000 490)
Affectation du résultat 2013						12 610 876)	(11 610 386)	1 000 490)
Résultat de l'exercice 2014						(22 163 350)		(22 163 350)
Solde au 31/12/2014	100 000 000	28 464	67 440	11 690 783	(1 000 490)	(22 163 350)	(30 924 716)	57 698 131

En vertu d'un contrat de subvention signé par la banque avec le QFF (Qatar Friendship Fund) en date du 04/10/2013, un 1^{er} tirage de **5.360.000 DT** fin 2013 détaillé comme suit :

- **4.160.000 DT** comme 1^{er} tirage sur le budget alloué au financement des prêts participatifs destinés aux PME.
- **1.200.000 DT** comme budget au profit de la BFPME pour le financement du renforcement des capacités de la banque. Cette partie a été passée parmi les produits d'exploitation de la banque en 2013.
- Actuellement 70% des objectifs qui ont été dressés par le QFF ont été atteint selon le dernier rapport d'évaluation établi par le comité de pilotage du 10 mars 2015.

(*) Les capitaux propres de la banque ont été marqués par une modification comptable suite à une majoration des produits d'exploitation de la banque au niveau des créances à la clientèle au 31/12/2013 d'un montant net d'impôt de **1 000 490 DT** venant des intérêts courus non échus à cette même date.

II- Notes relatives à l'Etat des Engagements Hors Bilan

12. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de **27 198 229 DT** réparties entre des crédits engagés non utilisés de **21 927 067 DT** et des lettres de couverture CREDOC de **5 271 162 DT**.

13. Engagements de financement reçus

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	12 131 344	20 918 956
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	37 224 000	-
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	2 250 000	2 250 000
Total	51 605 344	23 168 956

14. Inventaire physique des Garanties de la clientèle

Les résultats de travaux d'inventaire physique des garanties reçues de la clientèle ont relevé les constats suivants :

• Pour les crédits d'investissement

- Les dossiers d'hypothèque immatriculées et non immatriculées inventoriés s'élèvent à 557 dossiers. Toutefois, le rapport d'inventaire a mentionné que seulement 23% des dits dossiers sont assortis de rapports d'expertises ;
- Les dossiers de crédits qui comportent des hypothèques immatriculées et/ou non immatriculées non inventoriés en absence de documents juridiques correspondants totalisent 112 dossiers ;
- Le nombre des dossiers de garanties relatifs au nantissement de matériel inventoriés et ne présentant pas d'anomalies totalisent 1106 dossiers, contre 59 dossiers non inventoriés en absence de contrat de prêt mentionnant le cachet du Tribunal, soit 5% du nombre total des dossiers de nantissement sur matériel, reçus par la banque ;
- Le nombre des dossiers de garanties relatifs au nantissement de fonds de commerce inventoriés sans relever d'anomalies totalisent 1047 dossiers, contre 56 dossiers non inventoriés en absence de contrat de prêt mentionnant le cachet du Tribunal, soit 5% du nombre total des dossiers de nantissement sur fonds de commerce reçus par la banque ;
- 36 dossiers de crédit, comportent une ou plusieurs garanties de caution solidaire et personnelle ne sont pas matérialisées par les actes de cautionnement correspondants ;
- Le nombre des contrats d'assurance relatifs aux crédits d'investissement et inventoriés s'élèvent à 1043 contrats pour lesquels 35 attestations de délégation de l'assurance en faveur de la BFPME n'ont pas été trouvées au niveau des dossiers ;
- Le nombre total des contrats d'assurance sur le nantissement de matériel roulant inventoriés s'élève à 363 dossiers pour lesquels seulement 344 attestations de délégation ont été trouvées.
- Le nombre total des accords d'assurance SOTUGAR inventoriés totalisent 1 105 accords, soit 90% du total des accords SOTUGAR, contre 132 des accords non trouvés physiquement.

• Crédits participatifs - Nantissement sur parts sociales /actions (NPS)

- Le nombre total des dossiers de nantissement de parts sociales inventoriés s'élève à 263 dossiers dont 167 dossiers relèvent des anomalies par rapport aux documents constituant les dossiers, notamment l'absence du cachet du Tribunal sur le contrat de prêt et l'absence du PV d'huissier notaire matérialisant la validité juridique de la garantie.

• Autres conclusions

- 148 dossiers de garantie comportent des insuffisances mis à part les anomalies citées ci-dessus. Ces écarts sont relatifs essentiellement à l'existence de documents juridiques illisibles, des informations manquantes sur les titres fonciers qui identifient l'affectation de la garantie hypothécaire en faveur de la banque et l'absence d'acte de cautionnement et solidaire, etc).

III- Notes à l'Etat de Résultat

15. Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	841 986	487 957	487 957
Intérêts des placements sur le marché monétaire	841 986	487 957	487 957
Opérations avec clientèle	7 423 555	7 647 325	8 650 408
Intérêts des crédits à long et moyen terme	16 639 887	14 355 677	15 358 759
Produits réservés sur intérêts	(9 458 959)	(7 125 638)	(7 125 638)
Commissions assimilées à des intérêts	256 067	481 516	481 516
Produits réservés sur commissions	(21 050)	(70 369)	(70 369)
Intérêts sur prêts au personnel	7 611	6 140	6 140
Total	8 265 541	8 135 283	9 138 365

16. Commissions (en produits)

	31/12/2014	31/12/2013
Commission de gestion	381 160	318 834
Commission sur Fonds Budgétaires	25 239	28 888
Commission sur Ligne JBIC	131 023	95 156
Commission d'ouverture BIRD	10 921	-
Commission dépositaire FCPR	2 342	4 068
Commission sur Fonds Intilak 2	600 000	-
Autres commissions	287	-
Total	1 150 974	446 946

17. Intérêts encourus et charges assimilées

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur ressources spéciales :	3 716 135	2 837 823
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	191 133	180 986
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	53 715	68 125
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	47 340	46 955
Intérêts sur Ligne JBIC	1 798 473	1 533 859
Intérêts sur Ligne FOCRED	17 698	22 825
Intérêts sur Ligne FADES	1 096 081	637 960
Intérêts sur Ligne BIRD	342 139	306 362
Intérêts sur Ligne BAD	169 558	40 750
Intérêts sur emprunts marché monétaire :	-	38 269
Total	3 716 135	2 876 092

Il s'agit des intérêts courus sur la banque au titre des crédits sur les lignes rétrocédées et des lignes directes (JBIC, FADES).

18. Commissions encourues

	31/12/2014	31/12/2013
Commissions bancaires	18 875	8 387
Diverses cotisations (Swift ...)	21 508	22 345
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	52 086	73 317
Prime pour couverture du risque de change	884 852	603 966
Total	977 321	708 015

19. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances	19 813 845	12 935 121
Dotations aux provisions pour commission d'étude	85 391	31 535
Dotations aux provisions pour crédits annulés	158 289	-
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	42 450	75 389
Reprises sur provisions	(526 576)	(1 284 169)
Total	19 573 399	11 757 876

20. Autres produits d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013
Agios créditeurs des comptes ordinaires	117 143	123 321
Quote-part Dons et Subventions virées au compte de résultat (Fonds Suisse)	-	1 201 116
Commission virée au compte de résultat (Fonds Qatari)	1 354	-
Autres produits	1 398	4 279
Total	119 895	1 328 717

(*) La Banque de Financement des PME a reçue en date du 18/12/2013 un montant de **5.360.000 DT** au niveau de son compte bancaire ouvert à la QNB au titre du 1^{er} tirage de la subvention objet du contrat de subvention signé avec le QFF (Qatar Friendship Fund) en date du 04/10/2013 et qui se détaille comme suit :

- **4.160.000 DT** comme 1^{er} tirage sur le budget alloué au financement des prêts participatifs destinés aux PME.
- **1.200.000 DT** comme budget au profit de la BFPME pour le financement du renforcement des capacités de la banque. Cette partie a été passée en tant que produit d'exploitation de la banque.

21. Frais de personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Traitements, salaires et primes du personnel	4 525 545	3 585 899
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	2 387	4 790
Charges sociales légales	769 758	637 849
Autres charges du personnel *	380 077	379 179
Total	5 677 767	4 607 718

(*) Les autres charges du personnel sont composées principalement des Tickets restaurant pour 146 512 DT et les cotisations assurance groupe pour 170 205 DT.

22. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2014	31/12/2013
Locations	590 279	610 034
Missions et réceptions	46 490	72 038
Transport et déplacement	13 236	18 455
Primes d'assurance	79 579	100 469
Jetons de présence	67 800	53 857
Dons et subventions accordés	67 961	100 000
Impôts et taxes	132 619	88 320
Fournitures diverses et autres services extérieurs	679 728	539 702
Total	1 677 692	1 582 877

23. Solde en gain ou perte provenant des Autres éléments ordinaires

Il s'agit de perte sur les aménagements, agencements et installations non récupérés dont la plupart ont été réalisés dans l'ancien siège de la Banque et non récupérés suite à son changement.

Note relative à l'Etat de Flux de Trésorerie

24. Liquidités et équivalents de liquidités

	Fin	Début
+ Caisse	-	1 791
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	317 485	161 492
+ Créances sur les établissements bancaires	4 670 393	8 332 003
+ Placements sur le marché monétaire	20 650 000	23 150 000
Total	25 637 877	31 645 286

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) arrêtés au 31 décembre 2014. Joint au présent rapport, ces états comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice clos à cette date.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration de la BFPME dans la préparation et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de la BFPME sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Co-commissaires aux Comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à l'évaluation dudit risque, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité relatif à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Justification de l'opinion avec réserve

La BFPME a confié à un consultant externe la mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat.

Le rapport d'inventaire communiqué à la société, au mois de juin 2015, a relevé plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues. En effet, les résultats de cet inventaire n'ont pas été valorisés et rapprochés avec les garanties inscrites parmi les engagements hors bilan pour **140 740 KDT**.

Il en découle que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact qu'auraient la prise en compte des résultats de l'inventaire et leur rapprochement avec les données comptables, sur la juste valeur des garanties reçues et les provisions constituées au titre des relations classées.

4. Opinion

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit au paragraphe précédent, les états financiers annexés au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur :

5.1 En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable portées au niveau rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La BFPME a procédé à la signature et au dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

5.3 En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces déficiences touchent à la fiabilité du système d'information et l'absence d'intégration avec l'application dédiée à la comptabilité engendrant ainsi des discordances entre les deux sources d'informations.

En effet le rapprochement de la situation des engagements avec les données du système de la banque a fait ressortir des écarts dont certains ont été justifiés et régularisés et d'autres demeurent non justifiés.

Tunis, le 15 juillet 2015

Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet CHH
Hichem CHEKIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE

LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisés

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence, au titre de l'exercice 2014, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de la réalisation, au cours de l'exercice 2014 et antérieurs, d'opérations relatives à des conventions conclues antérieurement à l'exercice audité et produisant encore leurs effets au cours de celui-ci. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

3. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

3.1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

3.1.1 La rémunération du Président Directeur Général a été fixée conformément au décret n°12-2014. Elle se compose des éléments suivants :

Eléments	Montant (DT)
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
Une indemnité complémentaire	1 550
Total	5 700

- Le PDG dispose également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

3.1.2 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Elle se compose des éléments suivants :

Elément	De janvier à août	De septembre à décembre
Un traitement de base	1791	1962
Indemnité spécifique	303	303
indemnité de technicité	117	117
Indemnités diverses	1 343	1 343
Indemnité de repas	120	120
TOTAL	3 674	3 845

Le DGA bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13ème mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

3.1.3 Le montant de jetons de présence à servir aux administrateurs permanent a été fixé par décision de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 11 août 2014 à 5 000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 67 800 DT (dont 10 000 DT relatifs aux jetons de présence servis aux membres indépendants du conseil d'administration).

3.2. Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

	Ancien PDG ayant occupé la fonction du premier janvier 2014 jusqu'au 28 février 2014		PDG actuel ayant occupé la fonction du 28 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	26 636(*)	56 889(**)	73 114	6 119
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	26 636	56 889	73 114	6 119

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.

(*) Le PDG sortant le 28 février 2014 a continué à recevoir sa rémunération jusqu' à la fin de son détachement en date du 11 avril 2014.

(**) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'ancien PDG en sa qualité d'ancien DGA de la BFPME durant la période allant du 1er mars 2005 au 31 août 2008. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 45 698 DT. Le montant des charges patronales relatives à cette régularisation s'élève à 11 191 DT. L'effet de cette régularisation a été comptabilisé en charges de personnel de l'exercice 2012 et demeure non liquidé au 31 décembre 2014.

3.3 Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(En DT)

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	99 207	52 045 (**)	67 800	263 071
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
TOTAL	99 207	52 045	67 800	263 071

(**) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 38 302 DT.

Tunis, le 15 juillet 2015

Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet CHH
Hichem CHEKIR

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni 24 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 230.392.013, un actif net de D : 229.840.778, et un bénéfice de la période de D : 2.328.041.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3.** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observations

- 4.** Les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de la période 14,41% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 5.** Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 12,43% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 28 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	196 856 681	208 293 091	202 586 187
Obligations et valeurs assimilées		189 948 445	199 367 022	195 594 044
Titres OPCVM		6 908 236	8 926 069	6 992 143
Placements monétaires et disponibilités		33 195 345	44 555 317	49 994 153
Placements monétaires	5	30 022 162	39 855 871	38 787 027
Disponibilités		3 173 183	4 699 446	11 207 126
Créances d'exploitation	6	339 987	188 390	1 046 734
TOTAL ACTIF		230 392 013	253 036 798	253 627 074
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	532 000	568 537	570 771
Autres créditeurs divers	8	19 235	104 545	146 608
TOTAL PASSIF		551 235	673 082	717 379
ACTIF NET				
Capital	9	224 874 988	246 923 350	242 862 425
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		243	1 353	1 328
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 965 547	5 439 013	10 045 942
ACTIF NET		229 840 778	252 363 716	252 909 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		230 392 013	253 036 798	253 627 074

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	10	3 016 938	5 373 507	3 331 688	5 672 861	10 542 593
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 367 477	4 724 046	2 402 969	4 744 142	9 613 874
Revenus des titres OPCVM		649 461	649 461	928 719	928 719	928 719
Revenus des placements monétaires	11	473 937	1 022 023	525 331	1 044 500	2 279 458
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 490 875	6 395 530	3 857 019	6 717 361	12 822 051
Charges de gestion des placements	12	(532 602)	(1 071 082)	(569 138)	(1 124 474)	(2 272 510)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 958 273	5 324 448	3 287 881	5 592 887	10 549 541
Autres charges	13	(60 252)	(121 138)	(64 363)	(127 150)	(256 946)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 898 021	5 203 310	3 223 518	5 465 737	10 292 595
Régularisation du résultat d'exploitation		(169 218)	(237 763)	(66 247)	(26 724)	(246 653)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 728 803	4 965 547	3 157 271	5 439 013	10 045 942
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		169 218	237 763	66 247	26 724	246 653
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(153 293)	(81 631)	(228 655)	(142 896)	40 695
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(416 687)	(416 702)	(601 464)	(596 620)	(575 297)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 328 041	4 704 977	2 393 399	4 726 221	9 757 993

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2015</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 328 041	4 704 977	2 393 399	4 726 221	9 757 993
Résultat d'exploitation	2 898 021	5 203 310	3 223 518	5 465 737	10 292 595
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(153 293)	(81 631)	(228 655)	(142 896)	40 695
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(416 687)	(416 702)	(601 464)	(596 620)	(575 297)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(8 648 573)	(8 648 573)	(9 654 887)	(9 654 887)	(9 654 887)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 344 485)	(19 125 321)	(528 831)	5 542 550	1 056 757
Souscriptions					
- Capital	166 108 983	260 340 441	124 084 369	209 216 912	448 872 427
- Régularisation des sommes non distribuables	(90 758)	(77 255)	(165 578)	(148 920)	(740 627)
- Régularisation des sommes distribuables	4 442 301	8 746 730	2 861 532	6 536 503	14 426 971
Rachats					
- Capital	(169 509 248)	(277 866 376)	(124 662 436)	(203 988 586)	(447 917 689)
- Régularisation des sommes non distribuables	129 826	114 086	182 509	167 744	767 200
- Régularisation des sommes distribuables	(5 425 589)	(10 382 947)	(2 829 227)	(6 241 103)	(14 351 525)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(10 665 017)	(23 068 917)	(7 790 319)	613 884	1 159 863
ACTIF NET					
En début de période	240 505 795	252 909 695	260 154 035	251 749 832	251 749 832
En fin de période	229 840 778	229 840 778	252 363 716	252 363 716	252 909 695
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 254 620	2 393 855	2 441 577	2 384 464	2 384 464
En fin de période	2 221 104	2 221 104	2 435 891	2 435 891	2 393 855
VALEUR LIQUIDATIVE	103,480	103,480	103,602	103,602	105,650
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	1,92%	0,90%	1,83%	3,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 JUIN 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2015 à D : 196.856.681 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		179 609 888	189 948 445	82,64%
Obligation de sociétés		101 835 352	104 280 087	45,37%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 066 560	1 072 784	0,47%
AB SUB 2008-01 A	15 000	799 920	804 588	0,35%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 300 000	1 308 176	0,57%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	666 560	688 376	0,30%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 999 365	4 138 339	1,80%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	5 866 100	6 092 170	2,65%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	733 263	761 521	0,33%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 750 000	1 815 040	0,79%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 750 000	1 813 200	0,79%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	960 000	997 747	0,43%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 040 000	3 159 138	1,37%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	2 000 000	2 039 952	0,89%
AB SUB 2014 7.35% A	20 000	2 000 000	2 039 952	0,89%
AB SUB 2014 7.35% A	10 000	1 000 000	1 019 976	0,44%
AMEN BANK 2007	40 000	800 000	815 616	0,35%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	100 000	100 804	0,04%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	50 000	50 402	0,02%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	800 000	804 944	0,35%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 053 600	0,46%
ATB 2007/1	50 000	3 400 000	3 419 000	1,49%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 500 000	1 507 440	0,66%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 000 000	1 005 184	0,44%
ATB SUB 2009 B1	5 000	450 000	452 360	0,20%
ATB SUB 2009 B2	10 000	933 330	938 402	0,41%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 000 000	1 005 168	0,44%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	200 000	206 420	0,09%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	800 000	827 776	0,36%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	100 000	103 752	0,05%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	600 000	613 240	0,27%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	400 000	407 560	0,18%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	400 000	407 560	0,18%

ATL 2011 TF 6.25%	2 100	168 000	171 175	0,07%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	520 000	522 309	0,23%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	400 000	401 776	0,17%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 010 408	0,44%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 010 408	0,44%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	202 082	0,09%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 071 968	0,90%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	517 992	0,23%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	517 992	0,23%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	400 000	406 764	0,18%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	800 000	813 528	0,35%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	400 000	402 708	0,18%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	400 000	402 708	0,18%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	503 456	0,22%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	503 456	0,22%
ATL 2015/1 TF 7.65%	5 000	505 701	504 643	0,22%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	320 000	321 312	0,14%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	351 467	0,15%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	600 000	616 152	0,27%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	250 000	257 684	0,11%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	257 942	0,11%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	200 000	206 712	0,09%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	200 000	207 512	0,09%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	800 000	817 776	0,36%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	800 000	803 280	0,35%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	142 800	142 843	0,06%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	714 280	714 496	0,31%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	750 000	774 936	0,34%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	600 000	619 624	0,27%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 320 000	1 368 576	0,60%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	510 000	519 922	0,23%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 700 000	1 733 072	0,75%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	425 000	433 268	0,19%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 428 600	1 473 576	0,64%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	107 145	110 518	0,05%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	500 000	515 948	0,22%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	375 000	385 920	0,17%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	187 500	191 849	0,08%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	1 600 000	1 637 040	0,71%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	300 000	311 604	0,14%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	200 000	208 384	0,09%

CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	308 484	0,13%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	250 000	257 470	0,11%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	300 000	304 884	0,13%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	300 000	304 944	0,13%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	100 000	101 224	0,04%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	40 000	40 490	0,02%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	300 000	305 472	0,13%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	348 000	354 348	0,15%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	516 448	0,22%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	258 224	0,11%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	258 224	0,11%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	1 000 000	1 055 392	0,46%
CIL 2015/1 TF 7.65%	5 000	500 000	501 336	0,22%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	200 000	204 064	0,09%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	200 000	204 168	0,09%
EO "SIHM 2008	4 000	80 000	83 277	0,04%
EO STB 2008/1	50 000	3 600 000	3 625 400	1,58%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 200 000	1 257 624	0,55%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	300 000	307 776	0,13%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	300 000	308 136	0,13%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	1 200 000	1 248 816	0,54%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	1 200 000	1 207 968	0,53%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	800 000	815 232	0,35%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 038 880	0,89%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	500 000	520 456	0,23%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	520 856	0,23%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	1 500 000	1 561 368	0,68%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 562 568	0,68%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	10 000	10 106	0,00%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	40 000	41 454	0,02%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	120 000	120 938	0,05%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	509 472	0,22%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	150 000	152 262	0,07%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	90 000	91 357	0,04%
STB 2008/2	40 000	2 500 000	2 547 360	1,11%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 250 000	1 265 201	0,55%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 142 600	1 166 280	0,51%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	307 992	0,13%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	300 000	308 436	0,13%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	600 000	611 772	0,27%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	250 000	250 660	0,11%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	250 000	250 670	0,11%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	800 000	825 568	0,36%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	138 000	138 613	0,06%

TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	625 838	0,27%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	417 226	0,18%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 024 320	0,45%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	800 000	808 056	0,35%
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	1 000 000	1 008 064	0,44%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	200 000	203 016	0,09%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	200 000	203 136	0,09%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 275 000	1 329 396	0,58%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 142 653	1 165 091	0,51%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	114 265	116 509	0,05%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	535 710	548 508	0,24%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	100 000	101 772	0,04%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	100 000	101 880	0,04%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	800 000	831 912	0,36%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	560 000	582 338	0,25%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	160 000	166 382	0,07%
Emprunts national		1 901 339	1 910 692	0,83%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 001 112	0,44%
EMP NAT 2014/CAT/B	94 891	901 339	909 580	0,40%
Bons du trésor assimilables		62 321 837	63 761 311	27,74%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 383 792	8,43%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	4 600	4 998 930	4 961 806	2,16%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 501 554	1,09%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 833 983	23 125 615	10,06%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 771 371	2,51%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	2 115	2 126 530	2 144 247	0,93%
BTA 7 ANS 5.25% 2016(7ANS)	750	762 263	761 111	0,33%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 500	1 476 900	1 532 643	0,67%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	2 971 223	1,29%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	600	580 200	607 949	0,26%
Bons du trésor zéro coupon		13 551 360	19 996 355	8,70%
BTZC101210	1 200	643 500	903 245	0,39%
BTZC161010	22 400	12 907 860	19 093 110	8,31%
Titres OPCVM		6 696 427	6 908 236	3,01%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	1 995 947	0,87%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	895 076	0,39%

FCP HELION MONEO	3 915	401 942	398 261	0,17%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 029 144	0,45%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	503 972	0,22%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	139 701	0,06%
SANADET SICAV	1 297	142 315	137 980	0,06%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 808 155	0,79%
TOTAL		186 306 315	196 856 681	85,65%
Pourcentage par rapport au total actifs				85,44%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2015 à D : 30.022.162 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				2 351 852	2 442 798	1,06%
BT STEQ	au 17/11/2015 à 8,00%	pour 360 jours	BNA	2 351 852	2 442 798	1,06%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:				2 800 690	2 830 206	1,23%
BT ELECTROSTAR	au 03/07/2015 à 8,30%	pour 10 jours		399 264	399 853	0,17%
BT SITS	au 10/07/2015 à 8,30%	pour 90 jours		245 934	249 593	0,11%
BT ELECTROSTAR	au 22/07/2015 à 8,30%	pour 90 jours		196 747	199 241	0,09%
BT AMS	au 11/08/2015 à 8,20%	pour 120 jours		880 844	893 455	0,39%
BT SITS	au 26/08/2015 à 8,30%	pour 90 jours		491 869	494 941	0,22%
BT AMS	au 03/09/2015 8,30%	pour 130 jours		586 032	593 123	0,26%
Comptes à terme				14 000 000	14 367 042	6,25%
Placement au 03/10/2017 (au TMM +1,00%)				1 000 000	1 035 223	0,45%
Placement au 25/09/2015 (au taux fixe 5,94%)				1 500 000	1 554 485	0,68%
Placement au 26/09/2015 (au taux fixe 6,44%)				5 000 000	5 196 199	2,26%
Placement au 19/06/2016 (au taux fixe 6,55%)				1 500 000	1 502 577	0,65%
Placement au 25/02/2019 (au TMM +0,90%)				4 000 000	4 063 380	1,77%
Placement au 28/02/2019 (au TMM +0,90%)				1 000 000	1 015 178	0,44%
Certificats de dépôt				10 344 403	10 382 116	4,52%
Certificat de dépôt HL au 16/08/2015 (au taux de 7,55%)				985 180	990 550	0,43%
Certificat de dépôt HL au 19/08/2015 (au taux de 7,55%)				985 180	988 425	0,43%
Certificat de dépôt HL au 27/08/2015 (au taux de 7,55%)				985 180	987 611	0,43%
Certificat de dépôt HL au 09/09/2015 (au taux de 7,55%)				1 967 134	1 974 573	0,86%
Certificat de dépôt HL au 14/09/2015 (au taux de 7,55%)				1 973 599	1 974 248	0,86%
Certificat de dépôt HL au 16/09/2015 (au taux de 7,55%)				1 477 770	1 488 534	0,65%
Certificat de dépôt HL au 17/09/2015 (au taux de 7,55%)				985 180	986 313	0,43%
Certificat de dépôt HL au 22/09/2015 (au taux de 7,55%)				985 180	991 862	0,43%
TOTAL				29 496 945	30 022 162	13,06%
Pourcentage par rapport au total des actifs						13,03%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 339.987, contre un solde de D : 188.390 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Billet de trésorerie échus et non encore encaissé	-	-	1 000 000
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	25 806	29 356	27 156
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	298 916	146 787	-
Autres débiteurs	15 265	12 247	19 578
Total	<u>339 987</u>	<u>188 390</u>	<u>1 046 734</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à D : 532.000 contre D : 568.537, au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	532 000	568 537	570 771
Total	<u>532 000</u>	<u>568 537</u>	<u>570 771</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 19.235, contre D : 104.545, au 30/06/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	19 235	21 245	21 370
Retenue à la source	-	83 300	83 300
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	41 938
Total	<u>19 235</u>	<u>104 545</u>	<u>146 608</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	242 862 425
Nombre de titres	2 393 855
Nombre d'actionnaires	3 548

Souscriptions réalisées

Montant	260 340 441
Nombre de titres émis	2 566 144
Nombre d'actionnaires nouveaux	627

Rachats effectués

Montant	(277 866 376)
Nombre de titres rachetés	(2 738 895)
Nombre d'actionnaires sortants	(511)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(81 631)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(416 702)
Régularisation des sommes non distribuables	36 831

Capital au 30-06-2015

Montant	224 874 988
Nombre de titres	2 221 104
Nombre d'actionnaires	3 664

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015 à D : 3.016.938 contre D : 3.331.688 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus des obligations	1 380 552	2 763 467	1 408 172	2 787 604	5 633 180
- Intérêts des obligations et emprunt national	1 380 552	2 763 467	1 408 172	2 787 604	5 633 180
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	986 925	1 960 579	994 797	1 956 538	3 980 694
- Intérêts des BTA et BTZC	986 925	1 960 579	994 797	1 956 538	3 980 694
Revenus des OPCVM	649 461	649 461	928 719	928 719	928 719
- Dividendes	649 461	649 461	928 719	928 719	928 719
TOTAL	3 016 938	5 373 507	3 331 688	5 672 861	10 542 593

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2015 à D : 473.937 contre D : 525.331, pour la même période de l'exercice

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	207 723	533 153	348 599	679 061	1 521 662
Intérêts des comptes à terme	170 193	340 955	109 243	225 439	500 641
Intérêts des dépôts à vue	27 524	54 566	29 041	55 647	109 433
Intérêts des certificats de dépôt	67 526	81 482	37 480	82 549	144 942
Autres	971	11 867	968	1 804	2 780
TOTAL	473 937	1 022 023	525 331	1 044 500	2 279 458

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2015 à D : 532.602, contre D : 569.138 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014, et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Rémunération de gestionnaire	532 602	1 071 082	569 138	1 124 474	2 272 510
TOTAL	532 602	1 071 082	569 138	1 124 474	2 272 510

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2015 à D : 60.252 contre D : 64.363 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Redevance du CMF	60 180	121 026	64 309	127 059	256 781
Services bancaires et assimilés	72	112	54	91	165
TOTAL	60 252	121 138	64 363	127 150	256 946

Note 14: Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.271.969, un actif net de D : 17.230.547 et un bénéfice de la période de D : 145.018.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 Juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	11 180 520	6 398 739	9 283 656
Obligations et valeurs assimilées		10 461 790	5 810 376	8 552 873
Tires des Organismes de Placement Collectif		718 730	588 363	730 783
Placements monétaires et disponibilités		5 744 169	6 554 394	8 956 288
Placements monétaires	5	5 712 734	6 553 098	8 955 670
Disponibilités		31 435	1 296	618
Créances d'exploitation	6	347 280	1 112	72
TOTAL ACTIF		17 271 969	12 954 245	18 240 016
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	39 741	242 780	34 224
Autres créditeurs divers	8	1 681	14 521	7 006
TOTAL PASSIF		41 422	257 301	41 230
ACTIF NET				
Capital	9	16 932 072	12 489 045	17 629 711
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		119	20	28
Sommes distribuables de la période		298 356	207 879	569 047
ACTIF NET		17 230 547	12 696 944	18 198 786
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 271 969	12 954 245	18 240 016

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	10	153 391	263 087	69 390	126 833	300 629
Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 832	238 528	61 696	119 138	292 935
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		24 559	24 559	7 694	7 694	7 694
Revenus des placements monétaires	11	50 134	127 905	75 261	108 246	237 960
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		203 525	390 992	144 651	235 078	538 589
REVENU NET DES PLACEMENTS		203 525	390 992	144 651	235 078	538 589
Autres charges	13	(5 011)	(9 916)	(3 768)	(6 120)	(14 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION		198 514	381 076	140 883	228 958	523 986
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 243)	(3 293)	25 309	28 385	161 802
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		197 271	377 783	166 192	257 343	685 788
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 243	3 293	(25 309)	(28 385)	(161 802)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(14 294)	(4 768)	1 091	2 394	17 184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		540	540	(6 210)	(6 210)	(6 005)
Frais de négociation de titres		(1)	(1)	(9)	(9)	(29)
RESULTAT DE LA PERIODE		184 759	376 847	135 755	225 133	535 136

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	184 759	337 161	105 311	175 669	418 395
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	198 514	381 076	110 439	179 494	407 245
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(14 294)	(4 768)	1 091	2 394	17 184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	540	540	(6 210)	(6 210)	(6 005)
Frais de négociation de titres	(1)	(1)	(9)	(9)	(29)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(505 900)	(505 900)	(428 501)	(428 501)	(428 501)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(196 824)	(759 759)	3 983 112	4 156 553	9 415 669
Souscriptions					
- Capital	12 269 240	18 722 985	8 493 155	12 276 371	27 729 947
- Régularisation des sommes non distribuables	3 566	5 514	768	1 101	5 929
- Régularisation des sommes distribuables	411 793	650 777	304 353	440 621	828 951
Rachats					
- Capital	(12 417 012)	(19 413 993)	(4 693 833)	(8 311 892)	(18 641 885)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 855)	(7 916)	398	120	(2 599)
- Régularisation des sommes distribuables	(458 556)	(717 126)	(121 730)	(249 769)	(504 674)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(517 965)	(928 498)	3 659 922	3 903 721	9 405 563
ACTIF NET					
En début de période	17 788 253	18 198 786	9 037 022	8 793 223	8 793 223
En fin de période	17 270 288	17 270 288	12 696 944	12 696 944	18 198 786
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	170 665	176 091	86 893	85 242	85 242
En fin de période	169 189	169 189	124 873	124 873	176 091
VALEUR LIQUIDATIVE	102,077	102,077	101,679	101,679	103,349
TAUX DE RENDEMENT	1,04%	1,90%	0,77%	1,59%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015, à D : 11.180.520 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		10 212 227	10 461 790	60,72%
Obligations		5 066 401	5 201 541	30,19%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	90 000	90 427	0,52%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	263 400	1,53%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	144 440	150 196	0,87%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	200 000	203 995	1,18%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	103 598	0,60%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	42 856	43 734	0,25%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	90 000	92 423	0,54%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	42 500	43 327	0,25%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	107 145	110 518	0,64%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	400 000	412 759	2,40%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	40 000	41 655	0,24%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	40 000	40 488	0,23%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	60 000	61 103	0,35%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	120 000	123 811	0,72%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	263 848	1,53%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	350 000	358 862	2,08%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	200 000	200 535	1,16%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	24 000	24 511	0,14%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	39 760	40 940	0,24%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	72 000	72 489	0,42%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	350 000	364 319	2,11%

Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	20 000	20 156	0,12%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	100 000	100 779	0,58%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	90 000	91 371	0,53%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	133 300	134 844	0,78%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	57 460	57 770	0,34%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	31 520	32 703	0,19%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	60 000	61 384	0,36%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	160 000	166 652	0,97%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	80 000	81 881	0,48%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	153 648	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	80 000	80 805	0,47%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	300 000	310 155	1,80%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9 %	1 500	150 000	150 052	0,87%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	201 613	1,17%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	170 000	177 253	1,03%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	71 420	73 116	0,42%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	200 000	200 421	1,16%
Emprunt National		315 431	317 879	1,84%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	100 148	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	100 153	0,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	12 499	115 431	117 578	0,68%
Bons du trésor assimilables		4 830 395	4 942 370	28,68%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	308 207	1,79%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	100 927	0,59%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	202 780	1,18%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	199 692	1,16%
BTA 02-2020 - 5,5%	700	676 325	692 488	4,02%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 200	1 155 990	1 199 981	6,96%

BTA 01-2021 - 5,75%	600	581 100	596 130	3,46%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	750 465	4,36%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	501 078	2,91%
BTA 04-2024 - 6%	400	385 850	390 622	2,27%
Titres des Organismes de Placement Collectif		720 102	718 730	4,17%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6 967	720 102	718 730	4,17%
Total		10 932 329	11 180 520	64,89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			64,73%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 5.712.734 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2015</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		3 204 911	3 216 909	18,67%
Banque Nationale Agricole		3 204 911	3 216 909	18,67%
Certificat de dépôt	2 500 000	2 493 923	2 495 825	14,48%
Attijari Bank au 02/07/2015 au taux de 4,77%	500 000	499 471	499 947	2,90%
BNA au 10/07/2015 au taux de 4,77%	500 000	499 471	499 524	2,90%
Attijari Bank au 10/07/2015 au taux de 4,77%	1 000 000	998 941	999 047	5,80%
Union Factoring au 04/08/2015 au taux de 7,20%	500 000	496 040	497 307	2,89%
Total général		5 698 834	5 712 734	33,15%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			33,08%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2015 à D : 347.280 contre D : 1.112 au 30 Juin 2014 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions rachats	347 121	-	-
Retenue à la source sur Intérêt courus à l'achat	75	1 008	-
Autres	84	104	72
Total	347 280	1 112	72

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2015 à D : 39.741 contre D : 242.780 au 30 Juin 2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Maxula Bourse	26 642	33 160	22 943
Banque Nationale Agricole (dépôt)	7 859	6 021	6 267
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 240	4 014	5 014
Dettes sur acquisition de BTA à payer	-	199 585	-
Total	39 741	242 780	34 224

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 1.681 contre D : 14.521 au 30 Juin 2014 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats	-	13 319	5 476
Redevance du CMF	1 422	1 078	1 324
TCL	146	124	135
Autres	113	-	71
Total	1 681	14 521	7 006

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2015, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2014

Montant	17 629 711
Nombre de titres	176 091
Nombre d'actionnaires	304

Souscriptions réalisées

Montant	18 722 985
Nombre de titres émis	187 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	230

Rachats effectués

Montant	(19 413 993)
Nombre de titres rachetés	(193 913)
Nombre d'actionnaires sortants	(189)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 768)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	540
Régularisation des sommes non distribuables	(2 402)
Frais de négociation de titres	(1)

Capital au 30-06-2015

Montant	16 932 072
Nombre de titres	169 189
Nombre d'actionnaires	345

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 153.391 pour la période allant du 01.04.2015 au 30.06.2015 contre D : 69.390 à l'issue de la même période close le 30.06.2014, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	73 446	141 453	39 749	76 782	187 921
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	55 386	97 075	21 947	42 356	105 014
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	24 559	24 559	7 694	7 694	7 694
TOTAL	153 391	263 087	69 390	126 833	300 629

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2015 au 30.06.2015 à D : 50.134 contre D : 75.261 à l'issue de la même période close le 30.06.2014, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2015	du 01/01 au 30/06/2015	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	11 738	24 008	8 548	13 666	36 267
Intérêts des certificats de dépôt	28 587	46 882	42 696	47 602	97 518
Intérêts des billets de trésorerie	9 809	57 015	24 017	46 978	104 175
TOTAL	50 134	127 905	75 261	108 246	237 960

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2015 au 30.06.2015 à D : 39.741 contre D : 30.444 à l'issue de la même période close le 30.06.2014, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2015</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2015</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2014</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2014</u>	<u>Année</u> <u>2014</u>
Commission de gestion	26 642	53 247	20 409	33 160	78 262
Commission de dépôt	7 859	15 126	6 021	9 782	23 087
Commission de distribution	5 240	11 054	4 014	6 522	15 392
Total	39 741	79 427	30 444	49 464	116 741

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04.2015 au 30.06.2015 à D : 5.011 contre D : 3.768 à l'issue de la même période close le 30.06.2014, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2015</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2015</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2014</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2014</u>	<u>Année</u> <u>2014</u>
Redevance du CMF	4 441	8 875	3 402	5 527	13 044
TCL	497	966	358	584	1 344
Autres	73	75	9	10	215
Total	5 011	9 916	3 768	6 120	14 603

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30/06/2015 DE LA SOCIETE « AL HIFADH SICAV »

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion de l'auditeur

Les emplois de la société "AL HIFADH SICAV" dans les valeurs mobilières représentant des certificats de dépôt STUSID ont atteint au 30 Juin 2015, 13,934% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent ,les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-15	30-juin-14	31-déc.-14
Portefeuille-titres	3.1	22 085 632,268	22 395 994,486	21 255 832,153
Obligations de sociétés		16 012 888,107	15 486 864,917	15 432 561,959
Emprunts d'Etat		4 326 570,011	5 773 357,569	5 823 270,194
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 746 174,150	1 135 772,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 747 243,316	11 233 873,887	8 876 881,080
Placements monétaires		12 966 359,105	10 681 064,365	8 292 496,736
Disponibilités		780 884,211	552 809,522	584 384,344
Créances d'exploitation	3.5	8 510,088	94,688	2 543,079
Total Actif		<u>35 841 385,672</u>	<u>33 629 963,061</u>	<u>30 135 256,312</u>
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	57 079,652	60 977,357	58 550,184
Autres crédeurs divers	3.7	12 318,915	10 802,094	19 434,588
Total Passif		<u>69 398,567</u>	<u>71 779,451</u>	<u>77 984,772</u>
Actif net		35 771 987,105	33 558 183,610	30 057 271,540
Capital	3.8	34 982 765,152	32 855 101,097	28 834 949,829
Sommes distribuables	3.11	789 221,953	703 082,513	1 222 321,711
Sommes distribuables des exercices antérieurs		108,120	325,910	286,138
Sommes distribuables de la période		789 113,833	702 756,603	1 222 035,573
Actif net		<u>35 771 987,105</u>	<u>33 558 183,610</u>	<u>30 057 271,540</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 841 385,672	33 629 963,061	30 135 256,312

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Revenus du portefeuille titres	3.2	294 751,544	537 473,828	318 642,809	598 580,382	1 118 432,437
Dividendes		57 441,000	57 441,000	60 832,000	60 832,000	60 832,000
Revenus des obligations		184 176,874	366 267,614	184 775,851	368 525,593	744 903,775
Revenus des emprunts d'Etat		53 133,670	113 765,214	73 034,958	169 222,789	312 696,662
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	149 599,660	270 654,659	138 605,153	218 363,324	558 746,597
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		97 381,244	207 486,892	78 996,448	147 954,859	341 495,181
Revenus des certificats de dépôt		38 347,849	47 358,755	58 395,541	69 112,373	210 057,827
Revenus des Dépôts à Terme		6 866,849	6 866,849	0,000	0,000	0,000
Revenus des comptes à vue		7 003,718	8 942,163	1 213,164	1 296,092	7 193,589
Total des revenus des placements		444 351,204	808 128,487	457 247,962	816 943,706	1 677 179,034
Charges de gestion des placements	3.9	(57 079,651)	(107 532,957)	(60 977,356)	(113 111,234)	(236 585,173)
Revenus net des placements		387 271,553	700 595,530	396 270,606	703 832,472	1 440 593,861
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(13 159,406)	(25 080,254)	(13 439,471)	(25 378,606)	(53 648,674)
Résultat d'exploitation		374 112,147	675 515,276	382 831,135	678 453,866	1 386 945,187
Régularisation du résultat d'exploitation		116 628,086	113 598,557	6 826,780	24 302,737	(164 909,614)
Sommes distribuables de la période		490 740,233	789 113,833	389 657,915	702 756,603	1 222 035,573
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(116 628,086)	(113 598,557)	(6 826,780)	(24 302,737)	164 909,614
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(53 098,088)	2 332,599	87 649,800	66 402,682	82 342,676
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(1,240)	(65 379,997)	(149 131,793)	(147 870,851)	(175 406,032)
Frais de négociation de titres		(1 273,903)	(1 846,806)	0,000	0,000	(295,979)
Résultat de la période		319 738,916	610 621,072	321 349,142	596 985,697	1 293 585,852

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Variation de l'actif net résultant	319 738,916	610 621,072	321 349,142	596 985,697	1 293 585,852
des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	374 112,147	675 515,276	382 831,135	678 453,866	1 386 945,187
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(53 098,088)	2 332,599	87 649,800	66 402,682	82 342,676
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(1,240)	(65 379,997)	(149 131,793)	(147 870,851)	(175 406,032)
Frais de négociation de titres	(1 273,903)	(1 846,806)	0,000	0,000	(295,979)
Distributions de dividendes	(1 222 236,362)	(1 222 236,362)	(1 137 057,992)	(1 137 057,992)	(1 137 057,992)
Transaction sur capital	7 597 631,048	6 326 330,855	2 260 722,320	4 711 554,462	514 042,237
Souscription	28 305 597,594	41 830 283,802	22 851 133,899	44 228 165,866	95 591 236,805
Capital	28 588 100,000	41 572 100,000	23 424 700,000	43 933 700,000	94 015 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(196 600,978)	(275 129,453)	(102 011,168)	(172 869,086)	(450 219,655)
Régularisation des sommes distribuables	(85 901,428)	533 313,255	(471 554,933)	467 334,952	2 026 156,460
Rachat	20 707 966,546	35 503 952,947	20 590 411,579	39 516 611,404	95 077 194,568
Capital	21 107 100,000	35 315 100,000	21 072 600,000	39 234 000,000	93 346 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(144 998,054)	(230 838,980)	(98 034,300)	(160 416,058)	(460 506,525)
Régularisation des sommes distribuables	(254 135,400)	419 691,927	(384 154,121)	443 027,462	2 191 101,093
Variation de l'actif net	6 695 133,602	5 714 715,565	1 445 013,470	4 171 482,167	670 570,097
Actif net					
En début de période	29 076 853,503	30 057 271,540	32 113 170,140	29 386 701,443	29 386 701,443
En fin de période	35 771 987,105	35 771 987,105	33 558 183,610	33 558 183,610	30 057 271,540
Nombre d'actions					
En début de période	277 801	290 041	306 830	283 354	283 354
En fin de période	352 611	352 611	330 351	330 351	290 041
Valeur liquidative	101,448	101,448	101,583	101,583	103,631
Taux de rendement de la période	0,95%	1,96%	0,89%	1,82%	3,79%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 30 Juin 2015

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2.2. Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Juin 2015	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Actions des SICAV</u>	13 950	1 475 760,650	1 440 993,150	4,020%
Actions MILLINUM SICAV	13 950	1 475 760,650	1 440 993,150	4,020%
<u>Parts des fonds communs</u>				
FCP HELION MONEO	3 000	315 474,000	305 181,000	0,851%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>				
<u>Obligations admises à la cote</u>	225 250	15 599 186,993	16 012 888,107	44,677%
AIL 2013-1	15 000	900 000,000	904 128,000	2,523%
AIL 2014-1	1 195	119 486,350	125 892,001	0,351%
AMEN BANK 2006	300	6 023,187	6 122,454	0,017%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	513 283,962	532 789,181	1,487%
AMEN BANK SUB 2011	9 435	660 419,620	684 966,411	1,911%
AMEN BANK SUB 2014	3 100	310 000,000	316 275,179	0,882%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	292 421,080	294 038,785	0,820%
ATL 2011 TF	8 850	707 999,200	721 380,501	2,013%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	302 073,600	0,843%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	80 000,000	81 777,600	0,228%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	505 966,857	1,412%
BH 2009-B	15 000	1 153 500,000	1 177 884,000	3,286%
BTE 2010-B	15 000	1 200 000,000	1 244 160,000	3,471%
BTE 2011-TV	2 000	160 000,000	163 072,000	0,455%
BTE 2010-B	2 000	120 000,000	123 924,800	0,346%
BTEI 2011-TV	1 000	80 000,000	81 536,000	0,227%
BTK-2009	2 500	166 649,644	169 239,304	0,472%
BTK-2012-1	5 000	357 150,000	368 294,000	1,028%
CIL 2010/1	30 000	600 000,000	623 208,000	1,739%
CIL 2012/2	10 000	600 000,000	610 944,000	1,705%
CIL 2014/1	9 000	900 000,000	949 852,800	2,650%
EO MODERN LEASING 2012	10 610	1 061 000,000	1 081 099,596	3,016%
EO SERVICOM 2012	5 000	300 000,000	304 524,000	0,850%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	305 832,000	0,853%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	364 600,692	1,017%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	80 000,000	80 614,400	0,225%
STB 2010/1	15 000	999 750,000	1 011 330,000	2,822%
UIB 2009/1	600	45 000,000	47 013,707	0,131%

UIB 2009/1 (20 ANS)	25 285	1 896 375,000	1 981 231,459	5,528%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	124 543,400	126 991,976	0,354%
UIB 2012-1C	2 395	215 585,550	221 060,804	0,617%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	501 064,000	1,398%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	4 098	4 402 988,600	4 326 570,011	12,071%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 022 302,159	2,852%
BTA 6.75% JUILLET 2017	748	792 146,100	803 624,316	2,242%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 330	2 587 932,500	2 498 725,251	6,972%
EMPRUNT ETAT 2014	20	1 910,000	1 918,285	0,005%
TOTAL		21 793 410,243	22 085 632,268	61,620%

3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 537 473,828 DT pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
<u>Dividendes</u>	57 441,000	57 441,000	60 832,000	60 832,000	60 832,000
- des Titres OPCVM	57 441,000	57 441,000	60 832,000	60 832,000	60 832,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	237 310,544	480 032,828	257 810,809	537 748,382	1 057 600,437
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	184 176,874	366 267,614	184 775,851	368 525,593	744 903,775
- intérêts	184 176,874	366 267,614	184 775,851	368 525,593	744 903,775
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	53 133,670	113 765,214	73 034,958	169 222,789	312 696,662
- intérêts	53 133,670	113 765,214	73 034,958	169 222,789	312 696,662
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	294 751,544	537 473,828	318 642,809	598 580,382	1 118 432,437

3.3 Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à 13 747 243,316 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		12 897 573,495	12 966 359,105	36,177%
<u>Emetteur STUSID BANK</u>				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	8	4 987 585,375	4 993 967,013	13,934%
CD STUSID 10J 22/06/2015	1	499 470,701	499 947,007	1,395%
CD STUSID 20J 11/06/2015	1	498 942,802	500 000,000	1,395%

CD STUSID 20J 17/06/2015	1	498 942,802	499 682,253	1,394%
CD STUSID 20J 22/06/2015	1	997 885,603	998 835,697	2,787%
CD STUSID 30J 02/06/2015	1	498 350,166	499 944,785	1,395%
CD STUSID 30J 29/06/2015	1	996 700,333	996 919,463	2,781%
CDP STUSID 20J 18/06/2015	1	498 942,802	499 629,344	1,394%
CDP STUSID 30J 19/06/2015	1	498 350,166	499 008,464	1,392%
<u>Dépôt à terme STUSID BANK</u>	2	1 000 000,000	1 006 866,849	2,809%
DAT- STUSID BANK 24/04/2015	1	500 000,000	503 591,890	1,405%
DAT- STUSID BANK 30/04/2015	1	500 000,000	503 274,959	1,404%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie</u>	5	2 463 190,185	2 486 239,476	6,937%
ELECTROSTAR 90J 08/06/2015	1	295 582,822	296 744,760	0,828%
ELECTROSTAR 90J 11/04/2015	1	985 276,074	998 502,808	2,786%
ELECTROSTAR 90J 20/04/2015	1	197 055,215	199 402,242	0,556%
ELECTROSTAR 90J 20/05/2015	1	492 638,037	496 039,604	1,384%
ELECTROSTAR 90J 26/05/2015	1	492 638,037	495 550,062	1,383%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	1 436 132,461	1 443 545,096	4,028%
STEQ 360J 22/05/2015	1	943 494,424	949 375,521	2,649%
STEQ 90J 12/06/2015	1	492 638,037	494 169,575	1,379%
Emetteur Groupe AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	985 276,074	996 770,362	2,781%
AMS 90J 06/05/2015	1	492 638,037	497 186,595	1,387%
AMS 90J 07/04/2015	1	492 638,037	499 583,767	1,394%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 025 389,400	2 038 970,309	5,689%
GIF 60J 02/06/2015	1	940 493,746	945 058,561	2,637%
GIF 80J 15/05/2015	1	789 370,629	795 572,180	2,220%
GIF 90J 05/05/2015	1	295 525,025	298 339,568	0,832%
Disponibilités		780 884,211	780 884,211	2,179%
Dépôts à vue		780 884,211	780 884,211	2,179%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		13 678 457,706	13 747 243,316	38,356%

3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 à 270 654,659 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Intérêts des billets de trésorerie	97 381,244	207 486,892	78 996,448	147 954,859	341 495,181
Intérêts des certificats de dépôt	38 347,849	47 358,755	58 395,541	69 112,373	210 057,827
Intérêts des autres placements	6 866,849	6 866,849	0,000	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	7 003,718	8 942,163	1 213,164	1 296,092	7 193,589
TOTAL	149 599,660	270 654,659	138 605,153	218 363,324	558 746,597

3.5. Les créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à 8 510, 088 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2015	Montant au 30/06/2014	Montant au 31/12/2014
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	5 910,088	94,688	1 343,079
Agios créditeurs à recevoir	2 600,000	0,000	1 200,000
TOTAL	8 510,088	94,688	2 543,079

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à 57 079,652 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2015	Montant au 30/06/2014	Montant au 31/12/2014
Rémunération Distributeurs	20 385,591	21 777,628	20 910,779
Rémunération Gestionnaire	24 462,705	26 133,153	25 092,935
Rémunération Dépositaire	12 231,356	13 066,576	12 546,470
TOTAL	57 079,652	60 977,357	58 550,184

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à 12 318,915 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2015	Montant au 30/06/2014	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	2 832,978	2 858,639	2 551,644
Provision jeton de présence	3 942,391	2 980,781	6 005,373
Honoraires commissaire aux comptes	4 611,844	4 703,539	10 591,859
TCL	262,227	259,135	262,016
Impôt à payer	669,475	0,000	23,696
TOTAL	12 318,915	10 802,094	19 434,588

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2015</u>	
Montant (en nominal)	29 004 100,000
Nombre de titres	290 041
Nombre d'actionnaires	953
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	41 572 100,000
Nombre de titres émis	415 721
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	35 315 100,000
Nombre de titres rachetés	353 151
<u>Capital au 30/06/2015</u>	
Montant (en nominal)	35 261 100,000
Sommes non distribuables	-278 334,848
Montant du capital au 30/06/2015	34 982 765,152
<u>Nombre de titres</u>	
Nombre d'actionnaires	892

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins valeurs potentielles et aux plus ou moins valeurs réalisées sur titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2015	Montant au 30/06/2014	Montant au 31/12/2014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-45 060,500	-30 794,912	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	47 393,099	97 197,594	82 342,676
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	-13 839,653	-31 482,565
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-65 379,997	-134 031,198	-143 923,467
Frais négociation de titres	-1 846,806	0,000	-295,979
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-64 894,204	-81 468,169	-93 359,335
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-169 150,171	-86 077,706	-86 077,706
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-275 129,453	-172 869,086	-450 219,655
Régularisations sommes non distribuables rachats	230 838,980	160 416,058	460 506,525
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-278 334,848	-179 998,903	-169 150,171

3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 à 107 532,957 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	20 385,590	38 404,627	21 777,627	40 396,867	84 494,698
Rémunération Gestionnaire (TSI)	24 462,704	46 085,546	26 133,153	48 476,243	101 393,643
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	12 231,357	23 042,784	13 066,576	24 238,124	50 696,832
TOTAL	57 079,651	107 532,957	60 977,356	113 111,234	236 5,173

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2015 au 30/06/2015 à 25 080,254 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2015	Période du 1er janvier au 30 juin 2015	Période du 1er Avril au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 30 juin 2014	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
Rémunération commissaire aux comptes	1 875,750	4 168,950	2 318,680	4 611,880	10 500,200
Redevance CMF	8 154,070	15 361,546	8 710,871	16 158,430	33 797,200
Jetons de présence	2 243,878	3 937,018	1 495,858	2 975,278	5 999,870
Autres impôts	885,708	1 612,740	914,062	1 633,018	3 351,404
TOTAL	13 159,406	25 080,254	13 439,471	25 378,606	53 48,674

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/06/2015 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	85,349	75,582	-52,811	108,120
Exercice en cours	675 515,276	533 237,673	-419 639,116	789 113,833
Sommes Distribuables				789 221,953

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Juin 2015, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

TUNISO- EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2015 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.257.631 un actif net de D : 55.161.191 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 603.435.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2015, ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV » annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes

**FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

Montants exprimés en dinar

ACTIF	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>43 526 509</u>	<u>43 434 189</u>	<u>41 551 947</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 374 280	41 281 039	39 353 460
Titres OPCVM		2 152 229	2 153 150	2 198 487
Placements monétaires et disponibilités		<u>11 724 885</u>	<u>11 011 263</u>	<u>14 341 216</u>
Placements monétaires	5	11 512 588	8 626 711	14 157 243
Disponibilités		212 297	2 384 552	183 973
Créances d'exploitation	6	<u>6 237</u>	<u>4 289</u>	<u>3 967</u>
TOTAL ACTIF		<u>55 257 631</u>	<u>54 449 741</u>	<u>55 897 130</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	57 109	56 660	63 236
Autres créditeurs divers	8	39 331	18 533	44 158
TOTAL PASSIF		<u>96 440</u>	<u>75 193</u>	<u>107 394</u>
ACTIF NET				
Capital	9	53 893 053	53 208 057	53 471 125
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		146	3	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 267 992	1 166 488	2 318 608
ACTIF NET		<u>55 161 191</u>	<u>54 374 548</u>	<u>55 789 736</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>55 257 631</u>	<u>54 449 741</u>	<u>55 897 130</u>

ETAT DE RESULTAT

Montants exprimés en dinar

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Revenus du portefeuille-titres	10	582 504	1 056 857	556 012	1 026 106	1 985 020
Revenus des obligations et valeurs assimilées		491 930	966 283	468 826	938 92	1 897 834
Revenus des titres OPCVM		90 574	90 574	87 186	87 186	87 186
Revenus des placements monétaires	11	169 078	362 294	150 670	302 922	719 654
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		751 582	1 419 151	706 682	1 329 028	2 704 674
Charges de gestion des placements	12	(55 875)	(112 632)	(55 427)	(111 328)	(229 234)
REVENU NET DES PLACEMENTS		695 707	1 306 519	651 255	1 217 700	2 475 440
Autres charges	13	(32 137)	(63 962)	(31 072)	(59 565)	(126 237)
RESULTAT D'EXPLOITATION		663 570	1 242 557	620 183	1 158 135	2 349 203
Régularisation du résultat d'exploitation		29 049	25 435	10 065	8 353	(30 595)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		692 619	1 267 992	630 248	1 166 488	2 318 608
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(29 049)	(25 435)	(10 065)	(8 353)	30 595
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(60 135)	(29 340)	(59 011)	(30 011)	40 647
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-	-	-	5 320
Frais de négociation de titres		-	(236)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		603 435	1 212 981	561 172	1 128 124	2 395 170

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Montants exprimés en dinar

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	603 435	1 212 981	561 172	1 128 124	2 395 170
Résultat d'exploitation	663 570	1 242 557	620 183	1 158 135	2 349 203
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(60 135)	(29 340)	(59 011)	(30 011)	40 647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	5 320
Frais de négociation de titres	-	(236)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 708 117)	(1 708 117)	(2 057 077)	(2 057 077)	(2 057 077)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	23 271	(133 409)	344 644	(101 541)	46 601
Souscriptions					
- Capital	17 324 631	22 794 403	9 357 451	22 003 546	32 791 487
- Régularisation des sommes non distribuables	2 158	3 467	2 289	6 786	5 550
- Régularisation des sommes distribuables	327 371	590 273	242 374	835 424	1 163 839
Rachats					
- Capital	(16 717 808)	(22 334 106)	(8 951 484)	(22 024 745)	(32 623 388)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 764)	(12 260)	(1 085)	(5 669)	(6 641)
- Régularisation des sommes distribuables	(902 317)	(1 175 186)	(304 901)	(916 883)	(1 284 246)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 081 411)	(628 545)	(1 151 261)	(1 030 494)	384 694
ACTIF NET					
En début de période	56 242 602	55 789 736	55 525 809	55 405 042	55 405 042
En fin de période	55 161 191	55 161 191	54 374 548	54 374 548	55 789 736
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	535 335	536 806	530 825	535 117	535 117
En fin de période	541 427	541 427	534 904	534 904	536 806
VALEUR LIQUIDATIVE	101,881	101,881	101,653	101,653	103,929
TAUX DE RENDEMENT	1,08%	2,19%	1,02%	2,05%	4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 43.526.509 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39 994 384	41 374 280	75,01%
Obligations		29 040 640	29 868 115	54,15%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	513 240	532 794	0,97%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	999 750	1 032 472	1,87%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	999 750	1 034 033	1,87%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	400 000	402 466	0,73%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	300 000	316 080	0,57%
Emprunt AIL 2015/1 B 12/5 (taux fixe)	4 300	430 000	433 615	0,79%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	40 000	40 247	0,07%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	750 000	753 801	1,37%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	933 300	938 355	1,70%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	400 000	419 209	0,76%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	400 000	417 474	0,76%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	400 000	412 842	0,75%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	400 000	413 722	0,75%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	200 000	207 502	0,38%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	200 000	208 028	0,38%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	300 000	307 011	0,56%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	40 167	0,07%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	517 990	0,94%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	207 196	0,38%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	400 000	406 765	0,74%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5 000	500 000	512 138	0,93%
Emprunt ATL 2015/1 (taux fixe)	5 000	500 000	504 890	0,92%
Emprunt BH 2009 (taux variable)	10 000	769 000	786 260	1,43%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 600 000	1 658 878	3,01%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 160 000	1 182 014	2,14%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	357 150	368 394	0,67%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 548 496	2,81%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	250 000	253 765	0,46%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	666 500	676 721	1,23%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	375 000	381 010	0,69%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 428 600	1 473 576	2,67%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	125 000	128 585	0,23%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30 000	600 000	623 198	1,13%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	40 000	40 656	0,07%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	60 000	60 992	0,11%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	200 000	202 439	0,37%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	40 000	40 488	0,07%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	400 000	412 704	0,75%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	527 695	0,96%

Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	300 000	316 617	0,57%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	3 000	300 000	307 596	0,56%
Emprunt CIL 2014 2 5A (taux fixe)	5 000	500 000	512 660	0,93%
Emprunt CIL 2015 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	501 338	0,91%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	400 000	414 534	0,75%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	937 500	955 264	1,73%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	250 000	253 004	0,46%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	199 950	202 266	0,37%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	133 300	134 844	0,24%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10 000	200 000	205 539	0,37%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	200 000	203 924	0,37%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 033 850	1,87%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 250 000	2 350 684	4,26%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	443 134	0,80%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	443 134	0,80%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 142 600	1 165 059	2,11%
Bons du trésor assimilables		10 755 310	11 195 256	20,30%
BTA 02/2020	500	481 550	494 739	0,90%
BTA 03/2019	1 000	1 014 000	1 019 197	1,85%
BTA 08/2022	7 000	6 729 100	7 095 564	12,86%
BTA 01/2021	900	875 700	896 442	1,63%
BTA 04/2024	1 400	1 357 150	1 374 040	2,49%
BTA 07/2017	300	297 810	315 274	0,57%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	310 909	0,56%
BTZC 10/2016	368	198 434	310 909	0,56%
Titres OPCVM		2 194 066	2 152 229	3,90%
Actions des SICAV		2 194 066	2 152 229	3,90%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 130 283	2,05%
SANADETT SICAV	3 123	340 009	332 237	0,60%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	689 709	1,25%
TOTAL		42 188 450	43 526 509	78,91%
Pourcentage par rapport à l'actif				78,77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2015 à D : 11.512.588 et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		985 276	991 984	1,80%
SERVICOM au 19/08/2015 (pour 90 jours au taux de 7,5 %)	BTE	985 276	991 984	1,80%
Certificats de dépôt		5 423 745	5 486 543	9,95%
Certificat de dépôt BTE au 02/07/2015 (au taux de 7%)		986 241	999 847	1,81%
Certificat de dépôt CIL au 06/07/2015 (au taux de 7,15%)		985 951	999 220	1,81%
Certificat de dépôt TL au 21/07/2015 (au taux de 7,05%)		2 958 433	2 990 763	5,42%
Certificat de dépôt BTE au 13/08/2015 (au taux de 7%)		493 120	496 713	0,90%
Comptes à terme		5 000 000	5 034 061	9,13%
Placement au 07/07/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 012 888	1,84%
Placement au 14/07/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 011 814	1,83%
Placement au 30/08/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 004 603	1,82%
Placement au 03/09/2015 (au taux de 7%)		500 000	501 995	0,91%
Placement au 05/09/2015 (au taux de 7%)		500 000	502 608	0,91%
Placement au 28/09/2015 (au taux de 7%)		1 000 000	1 000 153	1,81%
Total		11 409 021	11 512 588	20,87%
Pourcentage par rapport à l'actif				20,83%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 6.237 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	5 415	4 289	3 967
Retenues à la source / B.T.A	822	-	-
Total	6 237	4 289	3 967

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2015 à D : 57.109 contre D : 56.660 au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération dépositaire	2 480	2 480	5 000
Rémunération distributeur	54 629	54 180	58 236
Total	57 109	56 660	63 236

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2015 à D : 39.331 contre D : 18.533 au 30/06/2014 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	19 279	6 936	13 454
Redevances du CMF	4 528	4 421	4 852
Rémunération du PDG	3 661	720	4 594
Rémunération du personnel	5 676	1 239	3 183
Loyer	994	995	250
Etat taxes et versements assimilés	405	1 634	703
Publications et frais divers	1 335	1 623	3 117
Jetons de présence à payer	7 347	3 719	15
Dividendes à payer	1 956	3 101	1 468
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(5 850)	(5 855)	(2 463)
Total	39 331	18 533	44 158

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	53 471 125
Nombre de titres	536 806
Nombre d'actionnaires	375

Souscriptions réalisées

Montant	22 794 403
Nombre de titres émis	228 837
Nombre d'actionnaires nouveaux	45

Rachats effectués

Montant	(22 334 106)
Nombre de titres rachetés	(224 216)
Nombre d'actionnaires sortants	(44)

Autres mouvements

Variation des plus -ou moins values potentielles sur titres	(29 340)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 793)
Frais de négociation de titres	(236)
	-

Capital au 30-06-2015

Montant	53 893 053
Nombre de titres	541 427
Nombre d'actionnaires	376

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2015 à D : 582.504 contre D : 556.012 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	361 886	719 889	349 967	702 571	1 421 484
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	130 044	246 394	118 859	236 349	476 350
<u>Revenus des OPCVM</u>					
- Dividendes	90 574	90 574	87 186	87 186	87 186
TOTAL	582 504	1 056 857	556 012	1 026 106	1 985 020

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2015 au 30/06/2015 à D : 169.078 contre D : 150.670 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	14 888	21 432	38 973	99 778	99 778
Intérêts des comptes à terme	69 439	176 897	67 139	147 484	407 711
Intérêts des certificats de dépôt	79 059	153 740	40 421	46 358	195 132
Intérêts des dépôts à vue	5 692	10 225	4 137	9 302	17 033
TOTAL	169 078	362 294	150 670	302 922	719 654

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2015 à D : 55.875 contre D : 55.427 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Rémunération dépositaire	1 247	2 480	1 247	2 480	5 000
Rémunération distributeur	54 628	110 152	54 180	108 848	224 234
TOTAL	55 875	112 632	55 427	111 328	229 234

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2015 à D : 32.137 contre D : 31.072 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Année 2014
Honoraires du commissaire aux comptes	2 929	5 825	3 240	6 446	12 964
Redevance du CMF	13 656	27 537	13 545	27 212	56 056
Rémunération du PDG	3 080	6 126	3 080	6 126	12 353
Rémunérations du personnel	2 258	4 492	1 982	3 810	8 710
Etat taxes et versements assimilés	1 503	2 811	1 415	2 631	5 592
Loyer	374	744	374	744	1 499
Publications et frais divers	1 081	1 997	1 064	1 793	3 588
Jetons de présence	5 580	11 097	4 695	7 469	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 676	3 333	1 677	3 334	6 725
TOTAL	32 137	63 962	31 072	59 565	126 237

Note 14 : Autres informations

Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC l'an.

Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée, depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.